



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE  
BELFORT

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°90-2016-023

PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2016

# Sommaire

## DDCSPP 90

- 90-2016-07-05-003 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État à des agents de la DDCSPP du Territoire de Belfort (2 pages) Page 4

## DDFiP

- 90-2016-07-11-001 - Arrêté portant délégation de signature dans le cadre du système d'immatriculation des véhicules (SIV) (1 page) Page 7
- 90-2016-07-11-004 - Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation. (1 page) Page 9
- 90-2016-07-11-009 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la DDFiP du Territoire de Belfort (2 pages) Page 11
- 90-2016-07-11-005 - Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. (1 page) Page 14
- 90-2016-07-11-007 - Délégation de signature en matière domaniale. (1 page) Page 16
- 90-2016-07-11-003 - Délégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux. (2 pages) Page 18
- 90-2016-07-11-008 - Délégation de signature en matière d'évaluations domaniales, d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux. (2 pages) Page 21

## DDT 90

- 90-2016-07-11-006 - KM\_C224e-20160711145717 (2 pages) Page 24

## DREAL Bourgogne Franche-Comté

- 90-2016-07-13-002 - Arrêté portant dérogation à l'interdiction de prélèvement, de collecte, de transport, de détention et d'utilisation de parties de spécimens de Lynx boréal - Prélèvement ADN (4 pages) Page 27

## Préfecture

- 90-2016-07-13-001 - Arrêté concernant l'épreuve sportive pédestre dénommée « 28ème Tour de la France en Courant » du samedi 16 au samedi 30 juillet 2016, passage dans le Territoire de Belfort le lundi 18 et le mardi 19 juillet 2016 (12 pages) Page 32
- 90-2016-07-06-006 - Arrêté MHT (42 pages) Page 45
- 90-2016-07-07-010 - Arrêté portant subdélégation de signature par M. GIURICI Directeur Interdépartemental des routes-Est relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national, aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national et au pouvoir de représentation de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives (4 pages) Page 88
- 90-2016-07-12-001 - Attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, promotion du 14 juillet 2016 (2 pages) Page 93

90-2016-07-13-011 - Délégation de signature BBIE (2 pages)	Page 96
90-2016-07-13-004 - Délégation de signature C CARDOT (2 pages)	Page 99
90-2016-07-13-005 - Délégation de signature D GONCALVES (2 pages)	Page 102
90-2016-07-13-008 - Délégation de signature D MATHIOT (2 pages)	Page 105
90-2016-07-13-007 - Délégation de signature Mme MORANDEIRA EGEEA (2 pages)	Page 108
90-2016-07-13-006 - Délégation de signature P HENRIET (3 pages)	Page 111
90-2016-07-13-012 - Délégation de signature P LAVOCAT (2 pages)	Page 115
90-2016-07-13-003 - Délégation de signature P RABASQUINHO (2 pages)	Page 118
90-2016-07-13-009 - Délégation de signature S RACINE (2 pages)	Page 121
90-2016-07-13-010 - Délégation de signature S TOPENOT (2 pages)	Page 124

# DDCSPP 90

90-2016-07-05-003

Arrêté portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État à des agents de la  
DDCSPP du Territoire de Belfort



## PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale  
de la cohésion sociale  
et de la protection des populations  
Direction

**ARRETE N°**  
**portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**  
**des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État**  
**à des agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des**  
**populations du Territoire de Belfort**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992, modifié, portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 9 juin 2016 nommant Monsieur Hugues BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 14 décembre 2011 nommant Monsieur Rémi Guerrin directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 2010046-02 du 15 février 2010 et n° 2014203-0010 du 22 juillet 2014 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2016-07-01-026 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature à Monsieur Rémi GUERRIN, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État.

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort.

## ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : L'arrêté n° 90-2016-03-21-001 du 21 mars 2016 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État est abrogé.

ARTICLE 2 : Délégation permanente est donnée à :

- Madame Leslie ARNAUDON, directrice départementale adjointe,
- Madame Patricia RIVA, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Monsieur Aurélien KRIL, attaché d'administration,
- Mme Véronique BEHA, inspectrice de la santé publique vétérinaire,
- Madame Marie-Anne CHOLET, secrétaire administrative de classe normale,
- Madame Jocelyne CAMOZZI, secrétaire administrative de classe normale,
- Madame Nadine BARBEAUT, adjointe administrative principale 2ème classe.

et à l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences du directeur départemental, la liquidation et le mandatement de dépenses de l'État imputées sur les programmes suivants :

- moyens mutualisés des administrations déconcentrées n° 333, actions 1 et 2,
- développement des entreprises et du tourisme, n°134
- handicap et dépendance, n° 157
- inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire, n° 304
- protection maladie, n° 183
- prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables, n° 177
- immigration et asile, n° 303
- intégration et accès à la nationalité française, n° 104
- sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, n° 206
- conduite et pilotage des politiques de l'agriculture, n° 215,
- entretien des bâtiments de l'État, n° 309.

ARTICLE 3 : Sont réservés à la signature du préfet du Territoire de Belfort :

- les ordres de réquisition du comptable public quel qu'en soit le montant ;
- les décisions de passer outre aux refus du visa du directeur régional des finances publiques, contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement des dépenses quel qu'en soit le montant ;

ARTICLE 4: Les spécimens de signature des présents délégataires sont joints en annexe.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Belfort, le

05 JUL. 2016

Le directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Rémi GUERRIN



DDFIP

90-2016-07-11-001

Arrêté portant délégation de signature dans le cadre du  
système d'immatriculation des véhicules (SIV)



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
DANS LE CADRE DU SYSTÈME D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES (SIV)

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 ter O B ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « application de pré demande d'habilitation et d'agrément » mis en œuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et par le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 relatif au commissionnement des personnes auprès desquelles sont payées les taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules et aux modalités de recouvrement de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement de ces certificats ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant M. Hugues BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Hugues BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Joël DUBREUIL, Secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort, pour signer toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile par l'administration des finances, dans les conditions prévues par l'article 1723 ter OB du code général des impôts, et par l'article 2 du décret n°2008-1283 du 8 décembre 2008 pris pour son application, ainsi que toutes décisions unilatérales de refus ou de retrait du commissionnement.

**Art. 2.** - Le Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort, le Préfet du Territoire de Belfort et le Secrétaire général de la Préfecture du Territoire de Belfort sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 11 juillet 2016.

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques,

Philippe LÉVIN



DDFIP

90-2016-07-11-004

Arrêté portant désignation des agents habilités à  
représenter l'expropriant devant les juridictions de  
l'expropriation.

**Arrêté portant désignation des agents habilités à représenter  
l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation**

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 2 janvier 2014, paru au Journal Officiel du 4 janvier 2014, portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Mmes Marie-Christine MARCHAL et Nora BACHIR, inspectrices des Finances publiques, sont désignées pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département du Territoire de Belfort en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente au nom des services expropriants de l'État.


**Art. 2.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 90-2015-09-28-003 du 28 septembre 2015.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 11 juillet 2016.

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques,

Philippe LÉVIN



DDFiP

90-2016-07-11-009

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services  
de la DDFiP du Territoire de Belfort

*Nouveaux horaires d'ouverture au public des services de la DDFiP du Territoire de Belfort à  
compter du 1er septembre 2016.*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la direction départementale des finances publiques du Territoire de Belfort**

**Le Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2016-07-01-016 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les horaires d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques du département du Territoire de Belfort sont définis comme suit :

Direction départementale des Finances publiques 9bis Faubourg de Montbéliard BP 10489 - 90016 Belfort Cedex	lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h mercredi : de 9h à 12h / fermé l'après-midi
Paierie départementale 9bis Faubourg de Montbéliard BP 10489 - 90016 Belfort Cedex	lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h mercredi : de 9h à 12h / fermé l'après-midi
Trésorerie de Belfort Ville 23 rue Thiers 90013 Belfort Cedex	lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h mercredi : de 9h à 12h / fermé l'après-midi
Trésorerie de Belfort Établissements Hospitaliers 23 rue Thiers - BP 20099 90002 Belfort Cedex	lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h mercredi : de 9h à 12h / fermé l'après-midi
Trésorerie de Belfort Territoire Habitat 44 bis rue Parant BP 20267 - 90005 Belfort Cedex	lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 mercredi : de 9h à 12h / fermé l'après-midi

Trésorerie de Delle 28 rue Scherer 90101 Delle Cedex	lundi, mardi, jeudi, vendredi : mercredi :	de 10h à 12h et de 13h30 à 16h fermé
Trésorerie de Giromagny 1 rue des Casernes 90200 Giromagny	lundi, mardi, jeudi, vendredi : mercredi :	de 9h à 12h / fermé l'après-midi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Trésorerie de Valdoie 1 Place de la Révolution 90022 Belfort cedex	lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi :	de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 fermé
Centre des Finances publiques 1 Place de la Révolution 90022 Belfort cedex	lundi, mardi, jeudi, vendredi mercredi :	de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 fermé

**Article 2 :**

Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2016. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Belfort, le 11 juillet 2016

*Par délégation du Préfet,*  
Le Directeur départemental des Finances publiques  
du Territoire de Belfort,

Philippe LÉVIN



DDFIP

90-2016-07-11-005

Délégation de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle « Pilotage et Ressources » de la Direction départementale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 juin 2016 nommant M. Hugues BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2016-07-01-025 du 1<sup>er</sup> juillet 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean MARMIER, administrateur des Finances publiques adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2016-07-07-007 du 7 juillet 2016, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Jean MARMIER, administrateur des Finances publiques adjoint ;

**DECIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du Préfet du Territoire de Belfort susvisés en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et du 7 juillet 2016, seront exercées par :

- M. Roland LUTZ, inspecteur divisionnaire des Finances publiques ;
- M. Eric COLSON, inspecteur divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Catherine KLEINPRINTZ, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Joël DORIDANT, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Hélène MEYER, contrôleuse des Finances publiques ;
- M. Bruno MAIRE, agent administratif principal des finances publiques.

Fait à Belfort, le 11 juillet 2016.

L'administrateur des Finances publiques adjoint,

Jean MARMIER



DDFIP

90-2016-07-11-007

Délégation de signature en matière domaniale.





LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du Préfet du Territoire de Belfort en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 accordant délégation de signature à M. Philippe LÉVIN, Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**ARRETE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La délégation de signature qui est conférée à M. Philippe LÉVIN, Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n° 90-2016-07-01-005 du 1<sup>er</sup> juillet 2016, sera exercée par :

- Mme Valérie BRUNGARD, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du pôle « Comptabilité – Recouvrement – Domaines » ;
- M. Philippe KUBLER, administrateur des Finances publiques adjoint, jusqu'au 31 août 2016.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Jean MARMIER, administrateur des Finances publiques adjoint, et M. Jean-Pierre GRANDGEORGE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

**Art. 3.** - Le présent arrêté abroge les arrêtés n° 90-2015-08-28-001 du 28 septembre 2015 et n° 90-2015-11-04-001 du 4 novembre 2015, et sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 11 juillet 2016.

Pour le Préfet,  
L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques,

Philippe LÉVIN

DDFIP

90-2016-07-11-003

Délégation de signature en matière d'évaluations  
domaniales,  
d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux.  
*évaluation, domaine, délégation de signature*

**Délégation de signature en matière d'évaluations domaniales,  
d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux**

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à Mme Valérie BRUNGARD, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du pôle « Comptabilité – Recouvrement – Domaines », à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale n'excédant pas 400 000 euros en valeur vénale et 40 000 euros en valeur locative ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Art. 2.** - La même délégation est accordée à M. Philippe KUBLER, administrateur des Finances publiques adjoint, jusqu'au 31 août 2016 inclus.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du pôle « Comptabilité – Recouvrement – Domaines », cette même délégation sera exercée par M. Jean MARMIER, administrateur des Finances publiques adjoint, et par Jean-Pierre GRANGEORGE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

.../...

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-Christine MARCHAL, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Nora BACHIR, inspectrice des Finances publiques,

à l'effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale n'excédant pas 200 000 euros en valeur vénale et 20 000 euros en valeur locative.

**Art. 5.** - Délégation de signature est donnée à Mme Christine MARLINE, contrôleuse principale des Finances publiques, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Art. 6.** - Le présent arrêté abroge les arrêtés n°90-2015-09-28-0002 du 28 septembre 2015 et n° 90-2015-11-04-002 du 4 novembre 2015, et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 6 juillet 2016.

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques  
du Territoire de Belfort,



Philippe LÉVIN

DDFIP

90-2016-07-11-008

Délégation de signature en matière d'évaluations  
domaniales, d'assiette et de recouvrement de produits  
domaniaux.

**Délégation de signature en matière d'évaluations domaniales,  
d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux**

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques du Territoire de Belfort ;

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à Mme Valérie BRUNGARD, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du pôle « Comptabilité – Recouvrement – Domaines », à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale n'excédant pas 400 000 euros en valeur vénale et 40 000 euros en valeur locative ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Art. 2.** - La même délégation est accordée à M. Philippe KUBLER, administrateur des Finances publiques adjoint, jusqu'au 31 août 2016 inclus.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du pôle « Comptabilité – Recouvrement – Domaines », cette même délégation sera exercée par M. Jean MARMIER, administrateur des Finances publiques adjoint, et par Jean-Pierre GRANGEORGE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

.../...

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-Christine MARCHAL, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Nora BACHIR, inspectrice des Finances publiques,

à l'effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale n'excédant pas 200 000 euros en valeur vénale et 20 000 euros en valeur locative.

**Art. 5.** - Délégation de signature est donnée à Mme Christine MARLINE, contrôleuse principale des Finances publiques, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

**Art. 6.** - Le présent arrêté abroge les arrêtés n°90-2015-09-28-0002 du 28 septembre 2015 et n° 90-2015-11-04-002 du 4 novembre 2015, et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 14 juillet 2016.

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur départemental des Finances publiques  
du Territoire de Belfort,



Philippe LÉVIN

DDT 90

90-2016-07-11-006

KM\_C224e-20160711145717

*Arrêté autorisant la mise en place d'un parcours "No-kill" pour l'AAPPMA de Bourogne*





PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

**A R R Ê T É N° DDTSEE-90-2016-07-11 -001**  
*Autorisant la mise en place d'un parcours « no-kill »  
pour l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique de Bourogne*

Direction départementale  
des territoires

Service : Eau et Environnement

Cellule Environnement

Le Préfet du Territoire de Belfort  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- Le Code de l'Environnement et notamment son article R.436-23,
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- L'arrêté préfectoral n° 90-2016-07-01-004 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,
- L'arrêté préfectoral n° 90-2016-07-01-028 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires du Territoire de Belfort,
- La demande faite par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Bourogne du 20 mars 2016,
- L'avis favorable de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du 23 mai 2016,
- L'avis favorable de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du 14 juin 2016,
- L'avis favorable du président de l'Association des pêcheurs professionnels du 17 mai 2016,
- La consultation du public effectuée du 16 juin 2016 au 8 juillet 2016,

**CONSIDERANT** la présence du Brochet et de la Bouvière sur la rivière la Bourbeuse, dans la traversée de la commune de Bourogne,

**CONSIDERANT** que ces deux espèces sont protégées selon l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national,

**CONSIDERANT** que pour protéger efficacement le brochet, interdire la pêche de cette seule espèce est insuffisant,

**CONSIDERANT** que pour ce faire, il est indispensable de limiter les modes de pêches et d'obliger la remise à l'eau de toutes espèces hors celles spécifiées dans les articles L432-10 et R432-5 du code de l'environnement,

*Sur la proposition du directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort.*

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Tout poisson capturé doit être remis à l'eau vivant et immédiatement, sans distinction de taille ni d'espèce, à l'exception des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques prévues aux articles R.432-5 et L.432-10 du code de l'environnement et des espèces non représentées dans les eaux visées à l'article 413 du code rural selon l'arrêté du 17 décembre 1985, qui doivent être tuées immédiatement après leur capture et transportées mortes.

**ARTICLE 2** : La partie de rivière concernée par le présent arrêté est **en rive droite et gauche de la Bourbeuse, de la ligne électrique traversant la rivière et proche de la station d'épuration, à la passerelle aluminium de la piste cyclable.**

Des panneaux de signalisation fixant les limites amont et aval du parcours seront implantés par les détenteurs du droit de pêche.

**ARTICLE 3** : La pêche du carnassier ne peut se pratiquer qu'avec des leurres artificiels. L'usage d'hameçons doubles ou triples est interdit à l'exception des leurres artificiels pour lesquels sont autorisés deux hameçons au maximum et une seule mouche artificielle.

A l'exception de ce mode de pêche, un seul hameçon simple sans ardillon ou avec ardillon totalement écrasé est autorisé.

**ARTICLE 4** : L'usage de vifs ou de poissons morts, entiers ou en morceaux est interdit.

**ARTICLE 5** : L'usage et la présence de dispositifs pouvant permettre le stockage ou le transport du poisson, y compris tout véhicule, sont interdits.

**ARTICLE 6** : L'usage de bouteille ou carafe à vairons et la pêche à la vermée sont interdits.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté est valable pour une durée de 10 ans et jusqu'au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 8** : Le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort et tous les agents assermentés compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et dont copies seront adressées au président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, au chef de brigade de l'Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques ainsi qu'à Monsieur le Maire de Bourogne pour affichage dans sa commune.

BELFORT, le 1<sup>er</sup> JUIL. 2016  
Pour le Préfet et par subdélégation,  
Le Chef du Service  
Eau et Environnement,

Stéphane LAUCHER

# DREAL Bourgogne Franche-Comté

90-2016-07-13-002

## Arrêté portant dérogation à l'interdiction de prélèvement, de collecte, de transport, de détention et d'utilisation de parties de spécimens de Lynx boréal - Prélèvement ADN

*Arrêté portant dérogation à l'interdiction de prélèvement, de collecte, de transport, de détention et  
d'utilisation de parties de spécimens de Lynx boréal - Prélèvement ADN*



## PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Bourgogne -Franche-Comté

Service Biodiversité Eau Patrimoine

### **Arrêté portant dérogation à l'interdiction de prélèvement, de collecte, de transport, de détention et d'utilisation de parties de spécimens de Lynx boréal – prélèvement ADN**

#### **ARRETE N°**

#### **LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1 et L.411-2 et les articles R.411-1 à R.411-14 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 et le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 relatifs à la déconcentration des décisions administratives individuelles, notamment en matière de capture d'espèces animales protégées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2016-01-27-001 du 27 janvier 2016 portant délégation de signature à M Thierry VATIN directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Bourgogne-Franche-Comté

Vu la décision n°16-10 du 08 février 2016 portant délégation de signature

Vu la demande de dérogation aux interdictions de prélèvement, de collecte, de transport, de détention et d'utilisation de parties de spécimens de Lynx boréal en date du 10 décembre 2015 déposée par le centre de sauvegarde de la faune sauvage ATHENAS ;

Vu l'avis favorable du Conseil national de protection de la nature (CNPN) en date du 16 avril 2016 ;

Considérant le bien-fondé de la présente demande de dérogation du centre de sauvegarde de la faune sauvage ATHENAS ;

Considérant que le bénéficiaire possède les capacités d'expertise et d'intervention requises pour mener à bien les diverses opérations faisant l'objet de la présente demande de dérogation ;

Considérant les besoins d'amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie des populations de Lynx boréal sur les régions d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Identité du bénéficiaire**

Le bénéficiaire de la présente dérogation est Gilles MOYNE, Directeur du Centre de sauvegarde de la faune sauvage ATHENAS, dont le siège se situe 366 chemin de Montceau 39 570 L'Étoile.

### **Article 2 : Nature de la dérogation**

Dans le cadre de l'étude des populations de Lynx boréal (*Lynx lynx*) dans les régions d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes, le bénéficiaire est autorisé à effectuer des prélèvements d'ADN sur des spécimens vivants issus du territoire précité et détenus au sein du centre ATHENAS conformément à la réglementation en vigueur. Des échantillons de matériel biologique pourront également être prélevés sur des cadavres par le Laboratoire vétérinaire départemental d'analyse (LDA) du département concerné dans le cadre des protocoles d'autopsie (doublement des échantillons) et remis au bénéficiaire de la présente dérogation. La capture de spécimens vivants dans le seul but de réaliser ces prélèvements n'est pas autorisée par le présent arrêté.

De la même manière, le bénéficiaire est autorisé à transporter, détenir et utiliser ces prélèvements ADN et ces échantillons de matériel biologique sur le territoire mentionné à l'alinéa précédent.

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice des réglementations relatives à l'expérimentation animale, à la faune sauvage en captivité et des prescriptions réglementaires en vigueur relatives aux actes vétérinaires et à l'exercice de la médecine vétérinaire sur le territoire national.

Les prélèvements de matériel biologique seront transportés au laboratoire ANTAGENE (ANTAGENE – Génomique, biodiversité et faune sauvage 6 allée du Levant – CS 60001 – 68890 La Tour de Salvagny - France) qui réalisera les analyses génétiques. Les analyses sur des échantillons prélevés dans un autre cadre réglementaire que celui prévu par le présent arrêté sont autorisées (prélèvements conservés dans les LDA par exemple).

### **Article 3 : Localisation**

Les dérogations aux interdictions listées à l'article 2 sont accordées sur le département du Territoire de Belfort.

### **Article 4 : Conditions de la dérogation**

Les conditions suivantes doivent être respectées pour l'application de la présente dérogation :

- le Directeur du centre ATHENAS désigne les personnes physiques procédant aux opérations décrites à l'article 2 ;
- méthode de prélèvement d'échantillons ;
- sur individus vivants manipulés : prélèvement sanguin (congélation), bulbes pileux (sachets papier) ou épithélium buccal par frottis (kit de prélèvement) ;
- sur cadavres collectés : prélèvement de tissus mous (doublement des prélèvements effectués en LDA dans le cadre du protocole d'autopsie (conservation dans l'éthanol).

par ailleurs, le bénéficiaire devra vérifier que les opérations envisagées ne nécessitent pas, pour leur réalisation, d'autres accords ou autorisations.

#### **Article 5 : Comptes-rendus d'activités et transmission des données**

Le centre ATHENAS transmettra au Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM/DGALN/Direction de l'eau et de la biodiversité), à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Bourgogne-Franche-Comté (service biodiversité eau patrimoine -SBEP), à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et au CNPN un compte-rendu des activités effectuées dans le cadre de la présente dérogation.

Les données brutes de terrain recueillies lors des opérations, les résultats d'inventaires et autres résultats sont transmis aux DREAL des régions Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le rapport devra contenir les données naturalistes précises issues des opérations autorisées :

- la localisation la plus précise possible des captures ou des récupérations de cadavres, au minimum digitalisée sur un fond IGN au 1/25000e. La localisation pourra se faire sous la forme de points, de linéaires ou de polygones. Les données de localisation seront apportées selon la projection Lambert 93 ou en coordonnées longitude latitude ;
- la date de prélèvement (au jour) ;
- l'auteur des observations ;
- le nom scientifique de l'espèce selon le référentiel taxonomique TAXREF v8 du Muséum national d'histoire naturelle ;
- l'identifiant unique de l'espèce selon le référentiel taxonomique TAXREF v8 du Muséum national d'histoire naturelle ;
- tout autre champ descriptif de la station (du lieu de récupération des spécimens) ;
- d'éventuelles informations qualitatives complémentaires.

Le Centre Athenas fera parvenir au à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté les comptes-rendus intermédiaires annuels ainsi que le compte-rendu final des opérations effectuées au plus tard le 31 mars de l'année n+1. La DREAL pourra librement utiliser tous acquis bruts ou transformés relatifs à la connaissance des milieux naturels et des espèces (rapports et documents graphiques et cartographiques, données floristiques et faunistiques, données géographiques...), même partiels. Cette utilisation s'exercera dans le strict respect des droits moraux de l'auteur.

#### **Article 6 : Durée de validité de la dérogation**

La présente dérogation est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

#### **Article 7 : Autres procédures**

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération sus-mentionnée.

#### **Article 8 : Mesures de contrôle**

La mise en œuvre des dispositions définies aux articles 2 et 4 peut faire l'objet des contrôles prévus à l'article L. 170-1 du code de l'environnement par les agents chargés de constater les manquements aux prescriptions prévues au présent arrêté ou les infractions mentionnées à l'article L. 415-3 du code de l'environnement.

#### **Article 9 : Sanctions**

Le non-respect du présent arrêté est passible des mesures et sanctions définies aux articles L. 171-8 et L. 415-3 du code de l'environnement.

#### **Article 10 : Publication - Notification**

Le dossier de demande de dérogation au régime de protection des espèces est consultable à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté, service Biodiversité Eau Patrimoine.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort et notifié au bénéficiaire.

**Article 11 : Droits des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 12 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon :

- par le bénéficiaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ;
- par les tiers, dans un délai de 2 mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

**Article 13 : Exécution**

M. le Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort et M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- M. le Préfet du Territoire de Belfort,
- M. le Directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort,
- M. le Commandant du groupement de gendarmerie du Territoire de Belfort,
- M. le Chef du service départemental de l'ONCFS du Territoire de Belfort,
- M. le Chef du service départemental de l'ONEMA du Territoire de Belfort,
- M. le Directeur de l'ONF du Territoire de Belfort.

Fait à Besançon, le **13 JUL. 2016**

Pour le Préfet du Territoire de Belfort,  
et par subdélégation,  
Le Chef de Service Biodiversité-Eau Patrimoine,

Hugues Sory



## Préfecture

90-2016-07-13-001

Arrêté concernant l'épreuve sportive pédestre dénommée  
« 28ème Tour de la France en Courant » du samedi 16 au  
samedi 30 juillet 2016, passage dans le Territoire de  
Belfort le lundi 18 et le mardi 19 juillet 2016



**PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT**

Cabinet  
Bureau du cabinet

**ARRÊTÉ**

concernant l'épreuve sportive pédestre dénommée  
« 28<sup>ème</sup> Tour de la France en Courant »  
Du samedi 16 au samedi 30 juillet 2016  
Passage dans le Territoire de Belfort  
le lundi 18 et le mardi 19 juillet 2016

**LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2215-1 ;

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-29 à R 411-32 ;

VU le code du sport et notamment ses articles R 331-6 à R 331-17-2 et A 331-2 à A 331-4 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives non motorisées se déroulant sur la voie publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;

VU le décret du 9 juin 2016, paru au journal officiel du 10 juin 2016, nommant monsieur Hugues BESANCENOT préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 26 mars 1980 portant interdiction de certaines routes aux épreuves sportives ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours ;

VU l'arrêté en date du 15 décembre 2015 portant interdiction des routes à grande circulation aux concentrations et manifestations sportives à certaines périodes de l'année 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2016-07-01-001 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 portant délégation de signature à madame Sabine OPPILLIART, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 11 juillet 2016 portant autorisation de l'épreuve sportive dénommée « 28<sup>ème</sup> Tour de la France en Courant » ;

VU le dossier présenté le 14 avril 2016, par monsieur André SOURDON, président du comité d'organisation de « La France en Courant », organisateur de la course ;

VU les avis du président du conseil départemental du Territoire de Belfort, du directeur départemental de la sécurité publique du Territoire de Belfort, du commandant du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort, du directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort, du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort, des maires des communes de Vauthiemont, Larivière, Lacollonge, Bessoncourt, Chèvremont, Perouse, Belfort, Bavilliers et Argiésans et du directeur du samu du Territoire de Belfort ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le « 28<sup>ème</sup> Tour de la France en Courant » autorisé par arrêté ministériel du 11 juillet 2016, dont le départ sera donné le samedi 16 juillet 2016 à Cirey sur Vezouze (54) et l'arrivée aura lieu à Bernay (27) le samedi 30 juillet 2016, traversera le département du Territoire de Belfort le lundi 18 juillet 2016 lors de la 2<sup>ème</sup> étape « Saint Dié des Vosges (88) – Belfort (90) » et le mardi 19 juillet 2016 lors de la 3<sup>ème</sup> étape « Belfort (90) – Morez (39) », selon les conditions de passage fixées aux articles ci-dessous ainsi que suivant les itinéraires joints en annexes 1 à 4 et le règlement joint en annexes 5 à 7 ;

Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation des dispositions des décrets et arrêtés précités ;

### ARTICLE 2 :

L'organisateur devra :

- reconnaître, la veille des départs, le parcours des étapes pour détecter la présence éventuelle de travaux (voire de déviation), le cas échéant, afin d'en avertir les équipes. En cas de coupures de routes, la course devra emprunter les itinéraires de déviation ;

- rappeler aux équipes, avant chaque départ, l'impérative nécessité de respecter le code de la route, comme annoncé ;

- prendre toutes les mesures de sécurité et de police nécessaires au bon déroulement de la course tant pour les coureurs que pour les usagers de la route ;

- prendre toute disposition pour éviter le regroupement de plusieurs véhicules accompagnateurs de manière à ne pas créer de bouchon de nature à gêner la circulation publique eu égard à la progression lente des coureurs ;

Tout marquage au sol sur les chaussées sera interdit ;

### ARTICLE 3 :

La priorité de passage n'interviendra qu'aux carrefours, intersections et endroits dangereux du parcours, à l'arrivée et au départ de la course. Les coureurs évolueront sur le côté gauche de la chaussée de manière à être vu et à voir les véhicules et les autres usagers de la route ;

Un balisage adapté devra être mis en place. Il devra être déposé dès la fin de l'épreuve ;

La responsabilité de l'organisateur sera toujours engagée ;

Les commandants des communautés de brigades de gendarmerie de Giromagny et Belfort s'assureront du bon déroulement de la manifestation en prenant contact au préalable avec l'organisateur et en effectuant une surveillance dans le cadre du service normal ;

#### ARTICLE 4 :

Les signaleurs, équipés d'un gilet à haute visibilité de couleur jaune (mentionné à l'article R.416-19 du code de la route), dont la mission consiste à indiquer aux autres usagers de la route le passage de la course et les priorités qui s'y rattachent, doivent par ailleurs être majeurs et titulaires du permis de conduire. Ils doivent être identifiables par les usagers de la route au moyen d'un brassard marqué « course » et être en possession du présent arrêté d'autorisation ;

Ils devront être présents, notamment à toutes les intersections et débouchés de chemin afin de garantir la sécurité des concurrents, des riverains et des autres usagers de la route, et les équipements nécessaires mis en place un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus tard avant le passage de la course et retirés un quart d'heure après la fin de la course. L'absence de signaleurs aux lieux indiqués dans les délais prescrits est susceptible d'entraîner l'arrêt de la course par les forces de l'ordre ;

La signalisation utilisée est celle qui sert à régler manuellement la circulation : piquet mobile à deux faces, modèle K.10 (un par signaleur). Pourront en outre être utilisés les barrages modèle K.2, pré-signalés, indiquant un obstacle de caractère temporaire et sur lesquels le mot « course » sera inscrit ;

Dans l'accomplissement de leur mission, les signaleurs sont tenus de se conformer aux instructions des membres des forces de gendarmerie ou de police présentes sur les lieux dans le cadre du service normal ou, le cas échéant, sous forme de convention préalable ;

Ils leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir ou des anomalies dans le déroulement de l'épreuve ;

L'organisateur devra s'assurer que les signaleurs restent à leur emplacement tant que la compétition n'est pas officiellement terminée ;

#### ARTICLE 5 :

L'organisateur devra :

- s'assurer que la liaison téléphonique entre le PC course et le CTA-CODIS (18 ou 112) fonctionne, un essai doit être réalisé avant le début de l'épreuve ;
- régler la circulation et le stationnement afin d'assurer le libre accès aux engins de secours ;
- être en mesure de guider les secours en cas d'intervention sur la manifestation, notamment l'accès qui doit être emprunté par les engins ;

En fonction du lieu d'une éventuelle intervention, les sapeurs-pompiers peuvent être amenés à emprunter les différents circuits de l'épreuve. Dans ce cas le CTA-CODIS peut informer le PC course afin que l'organisateur prenne toutes dispositions pour assurer la sécurité des concurrents et des secours ;

Si une demande de secours concernant la manifestation parvient au CTA-CODIS, ce dernier informera le PC course pour la prise en charge. Pour les demandes de secours présentant une pathologie grave ou autre difficulté, le CTA engagera les moyens de secours appropriés ;

#### ARTICLE 6 :

La participation à cette compétition est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à cette pratique sportive en compétition, ou pour les non-licenciés à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, datant de moins d'un an ;

#### ARTICLE 7 :

Les équipements prévus doivent être fournis par l'organisateur de même que l'ensemble du dispositif de sécurité, qui sera à sa charge, notamment celui en vue de la protection du public ;

#### ARTICLE 8 :

L'organisateur devra recommander aux concurrents de se conformer aux dispositions générales ou spéciales prises par les maires et/ou le président du conseil départemental en vue de garantir la sécurité et la réglementation de la circulation ;

#### ARTICLE 9 :

Le jet de tracts, journaux, prospectus, objets ou produits quelconques sur la voie publique est rigoureusement interdit ;

Toutes propagandes, annonces ou diffusions étrangères n'ayant aucun rapport avec l'objet de la présente autorisation sont interdites sous quelque forme que ce soit ;

#### ARTICLE 10 :

L'organisateur s'engage à prendre en charge les frais du service d'ordre exceptionnellement mis en place à l'occasion de la manifestation et à assurer la réparation des dommages, dégradations de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à l'organisateur ou à ses préposés ;

En aucun cas, la responsabilité de l'administration ne pourra être engagée et aucun recours ne pourra être exercé contre elle ;

#### ARTICLE 11 :

L'autorisation de l'épreuve pourra être reportée à tout moment par le représentant des forces de l'ordre si les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou si les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents par le règlement particulier de l'épreuve ne sont pas respectées ;

#### ARTICLE 12 :

Il convient de rappeler que le territoire national est en vigilance dans le cadre de « Vigipirate » au niveau « alerte renforcée ». Il est ainsi demandé à l'organisateur de s'assurer de la sécurité de la manifestation et de veiller à la diffusion de consignes de sécurité (messages portant sur d'éventuels sacs ou colis abandonnés) ;

#### ARTICLE 13 :

Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa réception directement auprès de l'administration, soit auprès du préfet, soit auprès du ministre de l'intérieur. Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de 2 mois à compter de la date du recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté ;

Un recours contentieux peut également être introduit auprès du greffe du tribunal administratif, 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon cedex 3. Il doit être fait au plus tard avant la fin du deuxième mois suivant la réception de la présente décision ou du deuxième mois suivant la date de la réponse défavorable de l'administration au recours gracieux. Dans tous les cas, ce recours contentieux doit être écrit, exposer la situation, les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée ;

Aucun recours ne suspend l'application de la présente décision ;

**ARTICLE 14 :**

La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort, le président du conseil départemental du Territoire de Belfort, le directeur départemental de la sécurité publique du Territoire de Belfort, le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort, le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort, le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Territoire de Belfort et les maires des communes de Vauthiermont, Larivière, Lacollonge, Bessoncourt, Chèvremont, Perouse, Belfort, Bavilliers et Argiésans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée de même qu'à l'organisateur et, pour information, au directeur du samu du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le **13** JUL. 2016

Pour le préfet par délégation,  
la sous-préfète, directrice de cabinet,

Sabine OPPILLIART

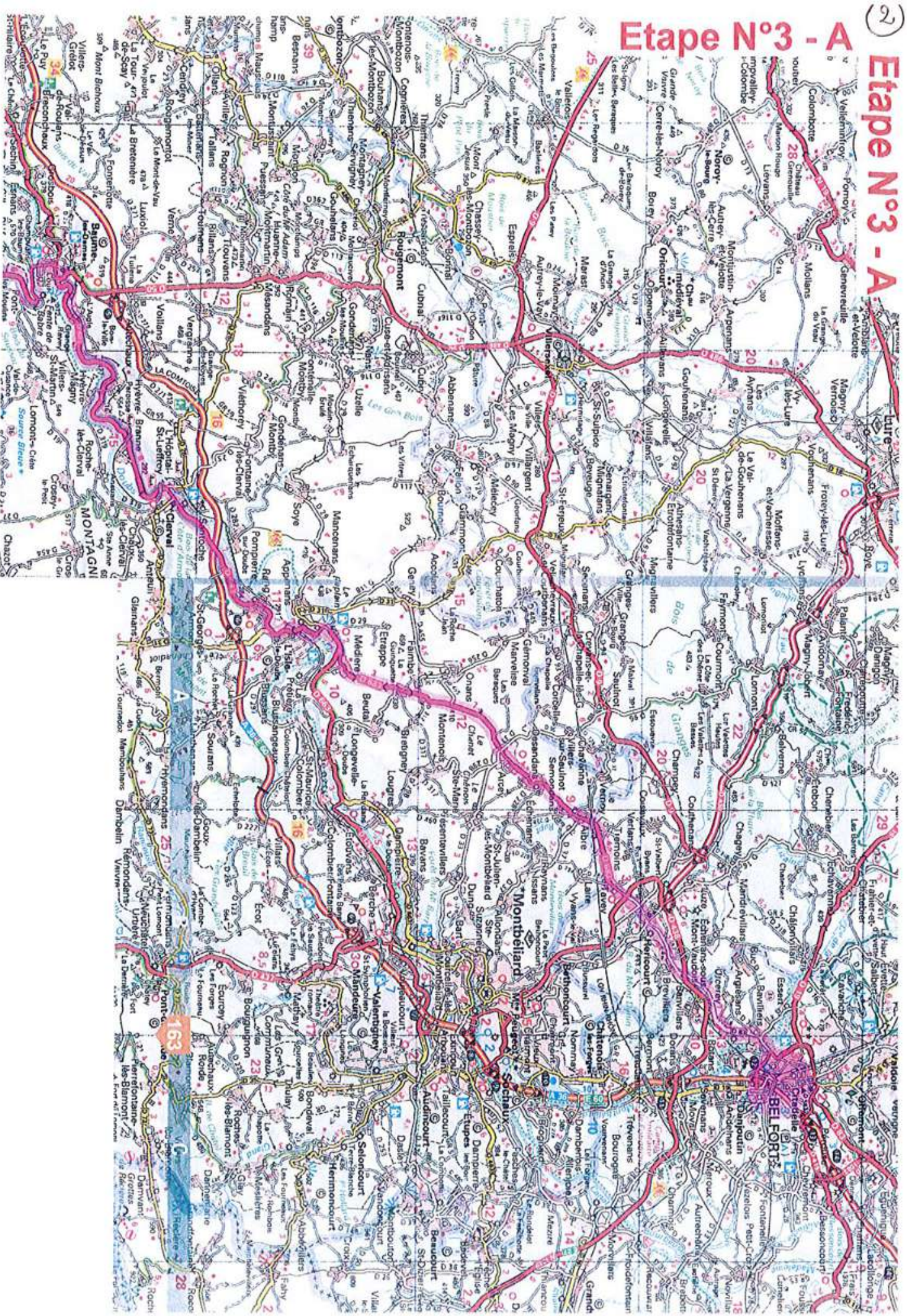


**LA FRANCE EN COURANT**  
 28<sup>ème</sup> Tour du 16 au 30 juillet 2016  
 mardi 19 juillet 2016  
 3<sup>ème</sup> étape  
**BELFORT (90) - MOREZ (25)**

198,5 km

km		Commune - Lieu Dit	Commune Traversée	ROUTE	Altitude	Heures de passages								
à parcourir	parcourus					Suivie	16km/h	15km/h	14 km/h	13 km/h	12 km/h			
<b>TERRITOIRE DE BELFORT (90)</b>														
0	198,5	0,0	<b>BELFORT</b>											
1	197,5	1,0	Bailliviers	D83	370	03:00	03:06	03:09	03:00	03:00				
2,5	195,0	3,5	Agéziens	D83	353	03:03	03:04	03:04	03:04	03:04				
2,5	192,5	6,0	<b>HAUTE SAONE (70)</b>											
1	191,5	7,0	Int D130 D683	Brevilliers	D683	378	03:26	03:28	03:30	03:32				
3	188,5	10,0	Héricourt	D683	330	03:37	03:40	03:42	03:46	03:50				
1,5	187,0	11,5	Lavey	D683	360	03:43	03:46	03:49	03:53	03:57				
2,5	184,5	14,0	Trémoins	D683	383	03:52	03:56	04:00	04:04	04:10				
0,5	184,0	14,5	<b>DOUBS (25)</b>											
1	183,0	15,5	Aître	D683	550	03:58	04:02	04:06	04:11	04:17				
1	182,0	16,5	Neuquand	D683	360	04:01	04:06	04:10	04:16	04:22				
1,5	180,5	18,0	Désandans	D683	390	04:07	04:12	04:17	04:23	04:30				
2	178,5	20,0	Arcey	D683	385	04:15	04:20	04:25	04:32	04:40				
9	169,5	29,0	Médière	D683	300	04:48	04:56	05:04	05:13	05:25				
2,5	167,0	31,5	L'Isle sur le Doubs	D683	310	04:56	05:06	05:15	05:25	05:37				
4	163,0	35,5	Rang	D683	293	05:13	05:22	05:32	05:43	05:57				
6,5	156,5	42,0	Cleval	D683	285	05:37	05:48	06:00	06:13	06:30				
3	153,5	45,0	Bracon	D57	280	05:48	06:00	06:12	06:27	06:45				
4,5	149,0	49,5	Évyé-Pareisse	D683		06:05	06:18	06:32	06:48	07:07				
7,5	141,5	57,0	Baume les Dames	D50	275	06:33	06:48	07:04	07:23	07:45				
5	136,5	62,0	Prat les Moulins	D50	281	06:52	07:08	07:25	07:46	08:10				
3,5	133,0	65,5	Int D50 D492	D492	460	07:05	07:22	07:40	08:02	08:27				
1	132,0	66,5	Adam les Passavant	D492	450	07:09	07:26	07:45	08:06	08:32				
1	131,0	67,5	Saint Just	D492	490	07:13	07:30	07:49	08:11	08:37				
2,5	128,5	70,0	Int D492 D464	D464	500	07:22	07:40	08:00	08:23	08:50				
1	127,5	71,0	Aissey	D464	340	07:26	07:44	08:04	08:27	08:55				
0,5	127,0	71,5	Int D464 D492	D492	418	07:28	07:46	08:06	08:30	08:57				
1	126,0	72,5	Côtebranc	D492	418	07:31	07:50	08:10	08:34	09:02				
3,5	122,5	76,0	Gossans	D492	527	07:45	08:04	08:25	08:50	09:20				
3,5	119,0	79,5	Ventuzet du Grosbois	D492	595	07:56	08:18	08:40	09:06	09:37				
5	114,0	84,5	Int D492 VC	VC	600	08:16	08:38	09:02	09:30	10:02				
1,5	112,5	86,0	Erans	D133	590	08:22	08:44	09:08	09:36	10:10				
5	107,5	91,0	Guyans Durans	D133	599	08:41	09:04	09:30	10:00	10:35				
1,5	106,0	92,5	Dumes	D392	500	08:46	09:10	09:36	10:05	10:42				
3,5	102,5	96,0	Lavans Vulliafants	D27	616	09:06	09:24	09:51	10:23	11:00				
1,5	101,0	97,5	Échevaucens	D27	648	09:05	09:30	09:57	10:30	11:07				
5,5	95,5	103,0	Vulliafants	D67	350	09:26	09:52	10:21	10:55	11:35				
4	91,5	107,0	Lods	D27	420	09:41	10:08	10:38	11:13	11:55				
5,5	86,0	112,5	Longeville	D27	660	10:01	10:30	11:02	11:39	12:22				
5,5	80,5	118,0	Évillets	D27	744	10:22	10:52	11:25	12:04	12:50				
2	78,5	120,0	Int D27 D6	D6	714	10:30	11:00	11:34	12:13	13:00				
6	72,5	126,0	<b>SOMBACOUR</b>		750	10:52	11:24	12:00	12:41	13:30				
<b>Départ 2<sup>ème</sup> demi étape</b>														
0	72,5	126,0	<b>SOMBACOUR</b>											
5	67,5	131,0	Doignant	D72	810	12:09	12:05	12:06	12:06	12:10				
5	62,5	136,0	Pontarlier	D437	830	12:22	12:25	12:27	12:31	12:35				
7	55,5	143,0	Oye et Pallet	D129	850	12:48	12:53	12:57	13:03	13:10				
4,5	51,0	147,5	Les Grangettes	D129	875	13:05	13:11	13:17	13:24	13:32				
2	49,0	149,5	Saint Point Lac	D129	870	13:13	13:19	13:25	13:33	13:42				
3,5	45,5	153,0	Int D129 D9	D9	852	13:26	13:33	13:40	13:49	14:00				
0,5	45,0	153,5	Int D9 D437	D437	858	13:28	13:35	13:42	13:51	14:02				
1,5	43,5	155,0	Labetgney Sainte Marie	D437	856	13:33	13:41	13:49	13:58	14:10				
4,5	39,0	159,5	Bey et Maison du Bois	D437	914	13:50	13:59	14:08	14:19	14:32				
2	37,0	161,5	Gellin	D437	923	13:58	14:07	14:17	14:28	14:42				
2	35,0	163,5	Sarrogis	D437	933	14:05	14:15	14:25	14:36	14:52				
2	33,0	165,5	Mouille	D437	935	14:13	14:23	14:34	14:47	15:02				
3	30,0	168,5	Petite Chaux	D437	982	14:24	14:35	14:47	15:01	15:17				
3	27,0	171,5	Chaux Neuve	D46	982	14:35	14:47	15:00	15:15	15:32				
11,5	15,5	183,0	Chapelle des Bois	D46	1030	15:18	15:33	15:49	16:06	16:30				
2,5	13,0	185,5	<b>JURA (39)</b>											
4,5	8,5	190,0	Bellefontaine	D18	1085	15:28	15:43	16:00	16:15	16:42				
5	3,5	195,0	Morbier	D18	1033	15:45	16:01	16:19	16:40	17:05				
3	0,5	198,0	<b>MOREZ</b>	D126	890	16:03	16:21	16:40	17:03	17:30				

# Etape N°3 - A





**LA FRANCE EN COURANT**

28ème Tour du 16 au 30 juillet 2016

lundi 18 juillet 2016

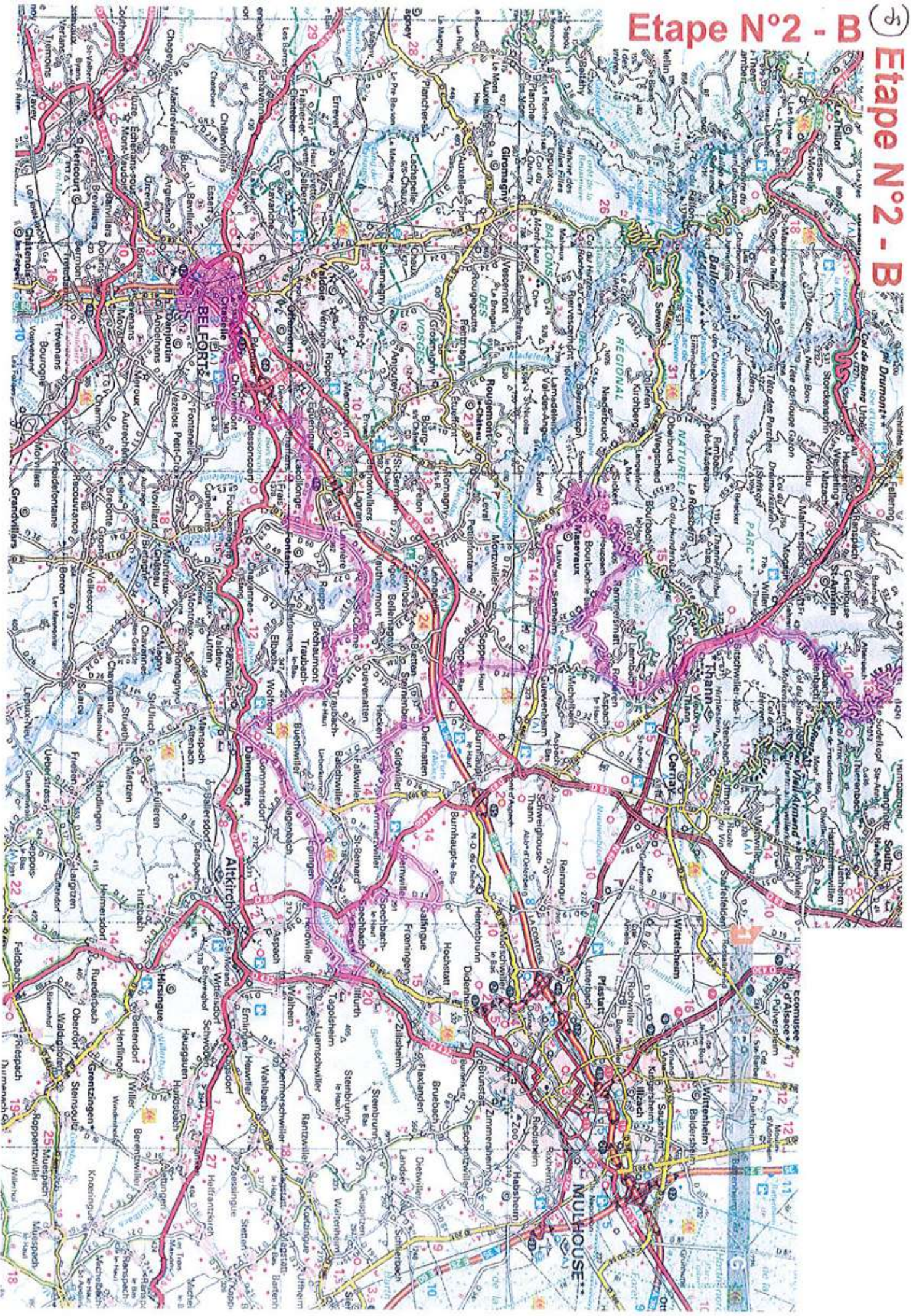
2ème Etape

**ST DIE DES VOSGES(88) BELFORT(90)**

189,0 km

km			Commune - Lieu Dit	Commune Traversée	ROUTE	Altitude	Heures de passages								
à parcourir	parcours	Suivie					16km/h	15km/h	14 km/h	13 km/h	12 km/h				
0,0	189,0	0,0	<b>VOSGES (88)</b>												
			<b>ST DIE DES VOSGES</b>			D420	340	03:00	03:00	03:00	03:00	03:00	03:00	03:00	03:00
4,5	183,5	4,5	Ste Marguerite		D58	360	03:16	03:18	03:19	03:20	03:20	03:22	03:22	03:22	
4,5	179,0	9,0	Int D58a VC Ar de Concarroulin	Saulcy sur Meurthe	VC	388	03:33	03:36	03:38	03:41	03:41	03:45	03:45		
2,5	176,5	11,5	Int D58b vc Rue de Ribesupierre	St Léopard	VC	423	03:43	03:46	03:49	03:53	03:53	03:57	03:57		
3,0	173,5	14,5	Anould		D415	458	03:54	03:58	04:02	04:06	04:10	04:12	04:12		
1,5	172,0	16,0	Int D415 D73		D73	466	04:00	04:04	04:08	04:13	04:13	04:20	04:20		
5,5	166,5	21,5	Sachemont	Ban sur Meurthe Clefey	D73	538	04:20	04:26	04:32	04:39	04:39	04:47	04:47		
8,0	158,5	29,5	Int D 73 D23		D23	808	04:50	04:56	05:06	05:16	05:16	05:27	05:27		
3,5	155,0	33,0	Le Valain Int D 23 D23H		D23H	786	05:03	05:12	05:21	05:32	05:32	05:45	05:45		
5,5	149,5	38,5	Int D 23H D417		D417	1110	05:24	05:34	05:45	05:57	05:57	06:12	06:12		
0,0	149,5	38,5	Col de la Schlucht	Konrups-Longemer La Brasne	D430	1135	05:24	05:34	05:45	05:57	05:57	06:12	06:12		
70,5	139,0	49,0	<b>HAUT RHIN (68)</b>			D430	1200	06:03	06:16	06:30	06:46	07:05	07:05		
12,5	126,5	61,5	Int D430 D431	Wildenstein	D431	1184	06:50	07:06	07:23	07:43	08:07	08:07			
14,0	112,5	75,5	Int D431 D13 B4 Col Aznic		D13B6	828	07:43	08:02	08:23	08:48	09:17	09:17			
3,0	109,5	78,5	Goldbach		D13B6	665	07:54	08:14	08:36	09:02	09:32	09:32			
6,0	103,5	84,5	Willer sur étur R du Lt Fayolle		VC	368	08:16	08:38	09:02	09:30	10:02	10:02			
2,0	101,5	86,5	Blischwiller les Thann		N66	359	08:24	08:46	09:10	09:39	10:12	10:12			
2,5	99,0	89,0	Thann		D57	336	08:33	08:56	09:21	09:50	10:25	10:25			
4,5	94,5	93,5	Koderen		D35	357	08:50	09:14	09:40	10:11	10:47	10:47			
4,5	90,0	98,0	Bourbach Le Bas		D37	385	09:07	09:32	10:00	10:32	11:10	11:10			
4,0	86,0	102,0	Bourbach Le Haut		D14B4	556	09:22	09:48	10:17	10:50	11:30	11:30			
5,5	80,5	107,5	<b>MASEVAUX</b>			D14B4	405	09:43	10:10	10:40	11:16	11:57	11:57		
			<b>Départ 2ème demi étape</b>												
0,0	80,5	107,5	<b>MASEVAUX</b>			D466	405	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00	11:00		
3,0	77,5	110,5	Laurw		D466	379	11:11	11:12	11:12	11:13	11:15	11:15			
2,5	75,0	113,0	Sentheim		D466	361	11:20	11:22	11:23	11:25	11:27	11:27			
3,0	72,0	116,0	Guewenheim		D34 3	334	11:31	11:34	11:36	11:39	11:42	11:42			
4,5	67,5	120,5	Soppe Le Bas		D25	312	11:48	11:52	11:55	12:00	12:05	12:05			
2,0	65,5	122,5	Dieffingen		D25	300	11:56	12:00	12:04	12:09	12:15	12:15			
2,5	63,0	125,0	Hecken		D26	298	12:05	12:10	12:15	12:20	12:27	12:27			
0,5	62,5	125,5	Int D 26 D26 2		D26 2	323	12:07	12:12	12:17	12:23	12:30	12:30			
3,5	59,0	129,0	Amerswiller		D26 2	302	12:20	12:26	12:32	12:39	12:47	12:47			
2,0	57,0	131,0	Bemwiller		D18 2	284	12:28	12:34	12:40	12:48	12:57	12:57			
3,5	53,5	134,5	Gallengue		D19	294	12:41	12:48	12:55	13:04	13:15	13:15			
3,0	50,5	137,5	Spechbach Le Haut		D466	278	12:52	13:00	13:08	13:18	13:30	13:30			
2,0	48,5	139,5	Spechbach Le Bas		D18 1	270	13:00	13:08	13:17	13:27	13:40	13:40			
3,0	45,5	142,5	Hilfuth		D18	261	13:11	13:20	13:30	13:41	13:55	13:55			
4,0	41,5	146,5	Heidwiller		D18	279	13:26	13:36	13:47	14:00	14:15	14:15			
1,0	40,5	147,5	Int D466 D18		D18	275	13:30	13:40	13:51	14:04	14:20	14:20			
3,0	37,5	150,5	Eglingen		D18	290	13:41	13:52	14:04	14:18	14:35	14:35			
2,5	35,0	153,0	Hagenbach		D103	290	13:50	14:02	14:15	14:30	14:47	14:47			
2,0	33,0	155,0	Gommersdorf		D103	313	13:58	14:10	14:23	14:39	14:57	14:57			
2,0	31,0	157,0	Dannemaric		D14 b	310	14:05	14:18	14:32	14:48	15:07	15:07			
0,5	30,5	157,5	Wolfersdorf		D14 b	300	14:07	14:20	14:34	14:50	15:10	15:10			
3,0	27,5	160,5	Traubach Le Bas		D14 b	297	14:18	14:32	14:47	15:04	15:25	15:25			
2,0	25,5	162,5	Traubach Le Haut		D26	303	14:26	14:40	14:55	15:13	15:35	15:35			
2,0	23,5	164,5	Bréchaumont		D32	352	14:33	14:48	15:04	15:23	15:45	15:45			
1,5	22,0	166,0	Saint Cosme		D32 8	359	14:39	14:54	15:10	15:30	15:52	15:52			
1,5	20,5	167,5	<b>TERRITOIRE DE BELFORT (90)</b>			D32	390	14:45	15:00	15:17	15:36	16:00	16:00		
1,0	19,5	168,5	Vauchiermont		D31	390	14:48	15:04	15:21	15:41	16:05	16:05			
3,0	16,5	171,5	Larivière		D31	356	15:00	15:16	15:34	15:55	16:20	16:20			
4,0	12,5	175,5	Lacollonge		D31	361	15:15	15:32	15:51	16:13	16:40	16:40			
2,5	10,0	178,0	Bessoncourt		D25	350	15:24	15:42	16:02	16:25	16:52	16:52			
2,0	8,0	180,0	Chevremont		D28	346	15:31	15:50	16:10	16:34	17:02	17:02			
2,0	6,0	182,0	Perouse		D419	370	15:39	15:58	16:19	16:43	17:12	17:12			
5,5	0,5	187,5	<b>BELFORT</b>			423	16:00	16:20	16:42	17:09	17:40	17:40			





Comité d'organisation  
LA FRANCE EN COURANT  
32 Rue GI de Gaulle  
27300 BERNAY

[www.lafranceencourant.org](http://www.lafranceencourant.org)  
[france.courant@laposte.net](mailto:france.courant@laposte.net)

**LA FRANCE EN COURANT**

## REGLEMENT DE LA FRANCE EN COURANT

### ARTICLE 1

Le Comité d'Organisation de LA FRANCE EN COURANT et le Syndicat de la Boulangerie de l'Eure, Maison de la Boulangerie Pâtisserie Artisanale de l'Eure 42 rue Joséphine 27000 Evreux organisent LA FRANCE EN COURANT en collaboration avec la Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française et avec le soutien de la F.F.A. (Fédération Française d'Athlétisme).

### ARTICLE 2

La date de l'épreuve est fixée en annexe

La course débute par un prologue qui précède la première étape.

### INSCRIPTIONS :

#### ARTICLE 3

L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes âgés de plus de 18 ans, licenciés ou non. Chaque équipe est composée de 8 relayeurs (dont au moins 1 femme), plus 2 ou 3 chauffeurs. Pour plus de confort pour l'équipe, il serait souhaitable que l'un des chauffeurs soit kiné et qu'il vienne en complément du kiné de l'organisation.

Chaque équipe peut disposer de 2 coureurs suppléants, ces coureurs doivent figurer sur la liste d'inscription de l'équipe avant le départ.

Ces coureurs suppléants sont uniquement prévus pour remplacer des coureurs qui ne peuvent rester 15 jours sur la course, leurs dates de course doivent être notifiées sur la fiche d'inscription, ainsi que le nom du coureur qu'il remplace.

Les inscriptions s'effectuent par équipe : de club, départementale, régionale ou nationale, corporative, etc.

Chaque équipe doit lors de l'inscription :

- donner son nom
- indiquer le capitaine de l'équipe
- indiquer la couleur de ses maillots, shorts, coiffure.

Les inscriptions sont prises du 1er janvier au 15 juin. Pour une question de sécurité et d'organisation, le nombre d'équipe est limité à 15. Les premières inscrites seront prioritaires. Les équipes étrangères ne sont acceptées que si elles ont un manager figurant sur la liste établie par la F.F.A. (Prévoir un interprète)

Une participation financière est demandée dont le montant est fixé en annexe à verser lors de l'inscription au secrétariat de la France en Courant avec les fiches d'inscriptions d'équipes et individuelles remplies et signées complétées des copies de licences ou certificats médicaux datés de moins d'un an au départ de la course.

Les participants s'engagent à respecter le règlement dont ils prendront connaissance avant leur inscription.

La signature du bulletin d'engagement implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

En cas d'impossibilité de dernière heure de ne pouvoir prendre le départ, les coureurs devront aviser les organisateurs qui apprécieront les raisons et se prononceront sur un éventuel remboursement de tout ou partie des frais d'engagement.

Tout coureur qui s'inscrit individuellement doit régler une participation fixée en annexe.

### CERTIFICATS MEDICAUX

#### ARTICLE 4

Conditions obligatoires pour participer à une compétition de course hors stade :

- être titulaire d'une licence sportive de la course à pieds en cours de validité.
- Pour les non licenciés : posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an le jour du départ ou sa photocopie certifiée conforme.

### PARCOURS

#### ARTICLE 5

Un document présentant le parcours sera remis à chaque équipe, après clôture définitive des inscriptions.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier cet itinéraire, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

L'itinéraire est balisé conformément au code de fléchage, sur le côté droit de la route par tout moyen approprié, complété de l'indication FEC (LA FRANCE EN COURANT). Il est conseillé de se munir de cartes routières récentes (moins de 3 ans) et d'un guide rouge Michelin (hôtels et restaurants) sur lequel figurent de nombreux plans de villes.

## SECURITE SUR LE PARCOURS

### ARTICLE 6

Le code de la route en vigueur doit être respecté par les coureurs et les véhicules de chaque équipe. Chaque équipe assure sa sécurité.

Aux arrivées d'étape et en cas de nécessité sur le parcours, des commissaires assurent la sécurité au moyen de panneau K10

## COURSE

### ARTICLE 7

1°- Le coureur doit se présenter sur la ligne de départ 5 minutes avant l'heure prévue.

2°- Chaque coureur est dans l'obligation de porter :

- le maillot de son équipe
- le dossard qui lui sera remis par l'organisation
- une ceinture fluorescente la nuit.

3°- Chaque équipe est libre d'organiser sa course à l'allure qu'elle désire (il n'y a ni vitesse ni temps limite d'imposés).

4°- Il est précisé que si un coureur est indisponible (blessé, malade ...) la même distance doit être parcourue. Il est toutefois entendu que chaque inscrit prend la responsabilité de sa propre résistance sur toute la durée du relais.

5°- Chaque relais ne devra pas être inférieur à 1000 m. Aucun coureur ne peut parcourir plus de 40km par jour

6°- Le passage des relais sera organisé par l'équipe elle-même en fonction de la résistance de ses coureurs. Un même coureur pourra effectuer plusieurs relais au cours de l'étape.

7°- Le dernier kilomètre avant l'arrivée de l'étape doit être effectué par 4 coureurs de l'équipe qui doivent être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

8°- lors de la proclamation des résultats, vin d'honneur, remise de prix chaque équipe doit être représentée par 4 coureurs dont si possible le capitaine et être en tenue (maillots, shorts de l'équipe).

### ARTICLE 8

Si une équipe renonce à participer au classement et souhaite continuer à courir une partie des étapes, elle devra en demander l'autorisation au Directeur de course. Le Directeur de course fixera les conditions de participation aux étapes de cette équipe.

## CONTROLE DE LA COURSE

### ARTICLE 9

L'organisation se réserve le droit de permettre les chauffeurs (sous réserve que ceux-ci restent couverts par l'assurance du véhicule) qui seront chargés de vérifier le respect du présent règlement et du contrôle de la course (passage du relais, port du dossard, etc.) prévoit une place dans votre véhicule pour celui-ci.

- Une pénalité de 5 minutes est donnée à l'équipe qui ne se présente pas à l'heure au départ.
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son dossard
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas son maillot
- Une pénalité de 5 minutes est donnée au coureur qui n'a pas sa ceinture fluorescente
- Une pénalité de 15 minutes est donnée à l'équipe par Km entamé hors circuit non corrigé.
- Une pénalité de 30 minutes est donnée à l'équipe qui ne rédige pas correctement les feuilles de route.

Le Directeur de course, le Juge arbitre chronométrateur et son adjoint sont chargés de l'application de ces pénalités.

Toute réclamation durant l'épreuve sportive devra être présentée au Directeur de course et au Juge arbitre. Leur décision sera sans appel.

### ARTICLE 10

A l'issue de chaque étape, deux classements sont établis (classement de l'étape et classement général) en fonction des temps exprimés en heures, minutes et secondes réalisées, seul les équipes ayant parcouru la totalité de l'étape participent au classement.

## REUNION DE COORDINATION

### ARTICLE 11

Chaque soir, avant le dîner, une réunion à lieu à laquelle participent :

- l'organisateur
- le responsable du chronométrage
- le responsable du fléchage
- le capitaine de chaque équipe et l'interprète (dans le cas d'équipe étrangère)

Lors de ces réunions :

- les feuilles de route de la journée sont ramassées
- les résultats de l'étape et le classement général sont rappelés
- les itinéraires détaillés, ainsi que la fiche concernant l'arrivée de l'étape suivante, sont distribués ou complétés
- les problèmes de la journée sont évoqués,
- les consignes particulières de l'étape suivante sont énoncées.

## ASSISTANCE

### ARTICLE 12

*Ravitaillement* : La course se déroule en autosuffisance, aucun ravitaillement n'est prévu sur le parcours par l'organisation, chaque équipe devant assurer sa logistique.

*Restauration* : Elle est assurée par l'organisation et les villes étapes, pour le repas du soir et le petit déjeuner, les participants adeptes d'un régime particulier devront se prendre en charge pour leur restauration. Le repas de midi est laissé à la charge de chaque équipe.

*Transport* : les coureurs et les chauffeurs devront assurer leur propre transport, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée (2 véhicules adaptés pour 5 personnes type fourgon, camping-car, etc.)

*Hébergement* : assuré dans chacune des villes étapes par l'organisation elle même. Les coureurs devront prévoir leur couchage (lit de camp et duvet)

*Service médical* : Conformément au règlement de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), un médecin suivra la course afin d'être rapidement sur les lieux d'un éventuel accident. Son numéro de portable sera transmis au départ de la course, en cas d'urgence ou d'accident grave il sera fait appel au Services de Secours par téléphone (18 ou 112)

Les kinésithérapeutes et podologues seront présents dans une structure mobile (tente ou auvent) identifiée lors du petit déjeuner, à la demi étape et près du local des douches à l'arrivée. Les petits soins d'entretien pourront y être dispensés.

Une liste des produits conseillés pour composer la pharmacie de l'équipe est fournie lors de l'inscription.

*Assurance* : l'organisation prend en charge le coureur pendant le relais.

## PUBLICITE

### ARTICLE 13

Vu le faible montant de la participation, tout sponsor ou toute publicité devra avoir un accord préalable de l'organisation.

En cas d'utilisation du logo de **LA FRANCE EN COURANT** (marque déposée) celle-ci ne peut être faite qu'en accord avec l'organisation et en reproduisant celui-ci rigoureusement (graphisme, proportions, couleurs etc.)

## RECOMPENSES

### ARTICLE 14

- Plaquette souvenir à l'ensemble des coureurs avec tee shirt
- 1<sup>è</sup> équipe : Remboursement de la totalité de l'inscription des coureurs et chauffeurs.
- 2<sup>è</sup> équipe : Remboursement de la 1/2 inscription des coureurs et chauffeurs.
- 3<sup>è</sup> équipe : Remboursement du 1/4 de l'inscription des coureurs et chauffeurs.

Fait le 15 janvier 2016

Le Président  
A SOURDON

Préfecture

90-2016-07-06-006

Arrêté MHT

*Arrêté accordant la médaille d'honneur du travail - promotion du 14 juillet 2016*



PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Cabinet du préfet  
Bureau du cabinet

ARRÊTÉ N°  
accordant la médaille d'honneur du travail  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016

LE PRÉFET DU TERRITOIRE DE BELFORT  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail et modifié par les décrets n°2000-1015 du 17 octobre 2000 et n° 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 9 juin 2016, paru au journal officiel du 10 juin 2016, nommant monsieur Hugues BESANGENOT préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU l'arrêté n° 2015-09-11-008 du 11 septembre 2015 portant délégation de signature à madame Sabine OPPILLIART, sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016 ;

SUR proposition de madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort,

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ABERKANE Ourdia**  
Technicienne de surface, CIE 3 CHENES, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Madame AGUERO Sonia**  
Contrôleuse, DFI - DELLE FONDERIE INDUSTRIELLE, DELLE.  
demeurant à JONCHEREY
- **Monsieur ALONSO Thierry**  
Mécanicien, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, MONTBELIARD.  
demeurant à DANJOUTIN

- **Monsieur ARNOUX Pascal**  
Responsable d'unité, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
HERIMONCOURT.  
demeurant à DORANS
  
- **Madame AUBRY Sylviane**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE
  
- **Monsieur AYDIN Serafettin**  
Technicien maintenance outillage, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Madame BADON Claudine**  
Caissière centrale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à GRAND-CHARMONT
  
- **Monsieur BAILLY Xavier**  
Technicien qualité, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame BARBIER Emmanuelle**  
Aide-soignante, Association SERVIR - EHPAD, VALDOIE.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur BARRET Pascal**  
Ingénieur, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, MONTBELIARD.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Madame BATTAGLIA Corinne**  
Agent administratif, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à NOMMAY
  
- **Madame BATTAGLIA Nicole**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BROGNARD
  
- **Monsieur BATTAL Mursel**  
Agent de service qualifié, SOCIETE DES TECHNIQUES DE PROPLETE  
INDUSTRIELLE, ALLENJOIE.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur BAZIN Stéphane**  
Affuteur/OP sur CN, L'OUTIL COUPANT NUMERIQUE, BELFORT.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
  
- **Monsieur BEAUME Jean-Philippe**  
Technicien d'études, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT

- **Madame BEDEVILLE Caroline**  
Assistante administrative, CGR BEDEVILLE, DAMPIERRE-LES-BOIS.  
demeurant à COURCELLES
- **Madame BEL BACHIR Brigitte**  
Employée libre-service, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BELZUNG Emmanuel**  
Technicien de méthodes, SOCIETE NOUVELLE WM, FONTAINE.  
demeurant à ANJOUTEY
- **Monsieur BERNESCHI Frédéric**  
Ciseleur sur bronze, BRONZES STRASSACKER, HEIMSBRUNN.  
demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET
- **Madame BERTHET Marie**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à VALENTIGNEY
- **Madame BERTHOD Sylvie**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à VALDOIE
- **Madame BESNIER Marie**  
Chef d'équipe, ELIOR SERVICES PROPRETE ET SANTE, SCHILTIGHEIM.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BIETRY Jean-Pascal**  
Manager de rayon, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur BILLON Emmanuel**  
Opérateur polyvalent UEP mécanique, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
HERIMONCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur BLANCHARD Pascal**  
Technicien d'études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à PEROUSE
- **Monsieur BONJOUR Christophe**  
Opérateur polyvalent UEP chauffeur expéd VN, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à GRANDVILLARS
- **Madame BOURGEON Nadine**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BELFORT
- **Madame BOURQUIN Véronique**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BELFORT



- **Monsieur BOZKAN Zekeriya**  
Pontier - service fabrication, HOLCIM HAUT-RHIN S.A.S., ALTKIRCH.  
demeurant à BELFORT
- **Madame BRELLE Nicole**  
Aide-comptable, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à GRANDVILLARS
- **Monsieur BRESCIANI Daniel**  
Ingénieur études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ANDELNANS
- **Monsieur BRETAGNE Patrice**  
Conducteur d'installation, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BESSONCOURT
- **Madame BRETAGNE Valérie**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à GRANDVILLARS
- **Monsieur BULET Francis**  
Technicien de maintenance, ZINDEL SAS, SELONCOURT.  
demeurant à DELLE
- **Madame CAILLET Jocelyne**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à DAMBENOIS
- **Madame CAILLOL Valérie**  
Responsable de rayon, LEROY-MERLIN, ANDELNANS.  
demeurant à FRAIS
- **Monsieur CATTO Philippe**  
Technicien support technique clients, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE  
SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Madame CHABOD Isabelle**  
Superviseur de production, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Madame CHABOZ Edwige**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ETUPES
- **Monsieur CHAILLARD Christophe**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT

- **Madame CHATELAIN Elisabeth**  
Retoucheuse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à DAMPIERRE-LES-BOIS
  
- **Madame CHAUDY Christelle**  
Agent administratif, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BESSONCOURT
  
- **Monsieur CHAVANNE Laurent**  
Inspecteur à l'unité formation, APAVE ALSACIENNE S.A.S., MULHOUSE.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur CHEVALLEREAU Jean-Yves**  
Oxycoupeur, EST ACIERS INDUSTRIE SAS, ETUPES.  
demeurant à TREVENANS
  
- **Madame CLEMENT Josette**  
Agent administratif, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à AUDINCOURT
  
- **Monsieur CÔME Benoît**  
Chargé d'affaires professions libérales, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur COPIN Patrick**  
Conseiller technique, PPG AC FRANCE, SERMAMAGNY.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
  
- **Madame CORDELIER Janine**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ANDELNANS
  
- **Monsieur COSTIL Vincent**  
Ingénieur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur COTTET Gilles**  
Formateur, EUROCAST, DELLE.  
demeurant à JONCHEREY
  
- **Monsieur COURTOT Philippe**  
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame COURVOISIER Valérie**  
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame CRUDER Murielle**  
Aide-soignante, Association SERVIR - EHPAD, VALDOIE.  
demeurant à BELFORT

- **Madame CUTTAT Sandrine**  
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à DELLE
  
- **Monsieur DAGBERT Stéphane**  
Responsable secteur réception, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE EST,  
MULHOUSE.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
  
- **Madame DAMIANI Bernadette**  
Caissière centrale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à MORVILLARS
  
- **Monsieur DAOUA Laredj**  
Employé commercial, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Madame DAVID Sandrine**  
Employée, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE
  
- **Madame DELAUNAY Sandrine**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ANDELNANS
  
- **Monsieur DELCEY Denis**  
Inspecteur commercial, KUHN SA, SAVERNE.  
demeurant à BREBOTTE
  
- **Madame DELGRANDE Maryline**  
Educatrice, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard, ETUPES.  
demeurant à FONTENELLE
  
- **Madame DELLA-NAVE Valérie**  
Secrétaire, LABORATOIRE BIOALLAN, MONTBELIARD.  
demeurant à SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
  
- **Monsieur DEMOUGE Philippe**  
Conducteur de travaux, COLAS EST, PFASTATT.  
demeurant à DENNEY
  
- **Madame DE SAINT ESTEBAN Isabelle**  
Cadre technique, ASSYSTEM Engineering Operation Services, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur DEVAUX Alain**  
Agent qualifié de maintenance, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- **Madame DEVILLERS Sylvie**  
Gap leader, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BELFORT

- **Monsieur DHAHBI Tahar**  
Responsable secteur frais, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE EST,  
MULHOUSE.  
demeurant à VALDOIE
  
- **Monsieur DHEROUVILLE Cyril**  
Superviseur projet P8, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à AUXELLES-BAS
  
- **Madame DIDIERLAURENT Claudine**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- **Monsieur DIMEY David**  
Electricien, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur DOÏMO Thierry**  
Responsable méthodes et sous-traitance, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à BREBOTTE
  
- **Monsieur DOUCET David**  
Technicien en métrologie, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à DELLE
  
- **Madame DUBAIL Christelle**  
Conditionneuse, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à RECHESY
  
- **Monsieur DUBAIL Philippe**  
Metteur au point maintenance outils, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame DUBAIL Virginie**  
Vendeuse produits techniques, RELAIS FNAC SAS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur DUCROZ Claude**  
Plombier chauffagiste, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- **Monsieur ETIENNE Thierry**  
Technicien d'études, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur FARIA DA SILVA José Carlos**  
Préparateur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BESSONCOURT

- **Madame FASCINA Patricia**  
Opératrice, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
demeurant à VAUTHIERMONT
  
- **Madame FAYARD Nadine**  
Agent administratif, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ANDELNANS
  
- **Madame FISCHER Corinne**  
Adjoint administratif territorial 2ème cl., COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
SUD TERRITOIRE, DELLE.  
demeurant à GROSNE
  
- **Madame FLESCH Véronique**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à MONTBELIARD
  
- **Madame FLEURY Claire**  
Assistante de direction, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT,  
BAVANS.  
demeurant à ESSERT
  
- **Monsieur FORNI Flavien**  
Mécanicien, SARL VIRON, DANNEMARIE.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
  
- **Madame GAGET Corinne**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- **Madame GALLIOT Josette**  
Employée libre-service, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur GANDNER Dominique**  
Manager signalisation, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur GARCIA Frédéric**  
Moniteur flux constituants, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur GAUER Lionel**  
Opérateur TTH/TTS, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- **Monsieur GEANT Bruno**  
Professionnel logistique, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BESSONCOURT

- **Monsieur GEHORS Didier**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à ESSERT
  
- **Monsieur GESTER Michel**  
Opérateur tréfilage, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER PREPARATION  
MATIERE, GRANDVILLARS.  
demeurant à ANDELNANS
  
- **Monsieur GILLET Joël**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Monsieur GRABER Stéphane**  
Préparateur peinture, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à COURTELEVANT
  
- **Madame GROSS Viviane**  
Responsable paie experte, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ETUEFFONT
  
- **Monsieur GRUNFELDER Claude**  
Technicien de méthodes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Monsieur GUIET Alain**  
Directeur, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.  
demeurant à FONTENELLE
  
- **Madame HAN Fanny**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à SERMAMAGNY
  
- **Madame HARTMANN Martine**  
Assistante de direction, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE,  
BELFORT.  
demeurant à DELLE
  
- **Madame HELBLING Pascale**  
Aide-soignante, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard,  
ETUPES.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Madame HUMBRECHT Honorine**  
Vendeuse, CHAUSSEA, BESSONCOURT.  
demeurant à LEPUIX
  
- **Monsieur IBER Roland**  
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à ANJOUTEY

- **Monsieur JAKOB Olivier**  
Responsable de rayon, BELFORT DISTRIBUTION, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur JEANPETIT Eric**  
Technicien d'études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à SERMAMAGNY
- **Madame JEHLEN Christine**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BAVILLIERS
- **Madame JOHO Corinne**  
Manager de rayon experte, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BADEVEL
- **Madame JOLY Nathalie**  
Responsable formation, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à TREVENANS
- **Monsieur KEMPF Hervé**  
Technicien SAV Blanc, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ARCEY
- **Madame KIBLER Bénédicte**  
Hôtesse de caisse et accueil, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à LEPUIX
- **Monsieur KIEFFER David**  
Métallier, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, MONTBELIARD.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Madame KLEIBER Sylvie**  
Secrétaire comptable, AGCEA-CIGAC - MAISON DE L'ARTISANAT,  
COLMAR.  
demeurant à BELFORT
- **Madame KLIS Sandrine**  
Secrétaire de direction/MS caisses, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à SELONCOURT
- **Monsieur KWASNIK Bernard**  
Technicien de maintenance, ENGIE HOME SERVICES, SAUSHEIM.  
demeurant à FROIDEFONTAINE
- **Madame LACROIX BUSSER Christelle**  
Adjointe SIRH, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard,  
ETUPES.  
demeurant à DORANS
- **Madame LAMBELET Anne**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à MONTBELIARD

- **Madame LAMBERT Sandrine**  
Assistante CEPFI, AFPI Nord Franche-Comté, EXINCOURT.  
demeurant à CHEVREMONT
- **Madame LARBI Jamila**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à DELLE
- **Monsieur LAROCHE Philippe**  
Vendeur PT EXP, RELAIS FNAC SAS, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- **Madame LAVAYSSIERE Natacha**  
Chef produit, ATOTECH FRANCE, SAINT-OUEN-L'AUMONE.  
demeurant à ESSERT
- **Monsieur LECLERC Cédric**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur LEFZA Mustapha**  
Opérateur cariste, GEFCO FRANCE SAS, ETUPES.  
demeurant à BELFORT
- **Madame LE GOFF Françoise**  
Assistante comptable, Cabinet HB Conseils, ROPPE.  
demeurant à ROPPE
- **Madame LE STRAT Ellane**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
- **Madame LONGHI Béatrice**  
Technicienne, LABORATOIRE BIOALLAN, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
- **Madame LUBA Béatrice**  
Conseillère mutualiste, GROUPE ENTIS MUTUELLES, ANNECY.  
demeurant à DANJOUTIN
- **Monsieur MACHU-PAYEN Arnaud**  
Educateur, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard, ETUPES.  
demeurant à CROIX
- **Monsieur MARC Fabien**  
Agent logistique, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à ESSERT
- **Monsieur MARTIN Fabrice**  
Moniteur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à VALDOIE



- **Monsieur MASSON Jean-Marc**  
Inspecteur, URSSAF DE FRANCHE COMTE, BESANCON.  
demeurant à DELLE
- **Madame MELNYK Céline**  
Caissière centrale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Madame MENETRIER Sylvie**  
Conductrice cellule automatisée, EUROCAST, DELLE.  
demeurant à JONCHEREY
- **Monsieur MENY Marc**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à CUNELIERES
- **Monsieur MERCIER Philippe**  
Technicien de maintenance, FAURECIA SIEDOUBS, MONTBELIARD.  
demeurant à PEROUSE
- **Monsieur MEVIL-BLANCHE Jacques**  
Ingénieur d'affaires, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Madame MICHEL Maria**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à MEROUX
- **Monsieur MICHEL Raymond**  
Employé commercial, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à MEROUX
- **Monsieur MICHEL Stéphane**  
Régleur, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à LAGRANGE
- **Monsieur MINELLI Patrice**  
Coordinateur, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard,  
ETUPES.  
demeurant à BAVILLIERS
- **Monsieur MISENTA Jean-Marc**  
Chargé d'affaires, GAUSSIN SA, HERICOURT.  
demeurant à SEVENANS
- **Monsieur MOINAT Alain**  
Employé commercial, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à NOMMAY
- **Madame MONICA Edith**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ROPPE

- **Madame MONICA Edith**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ESSERT
- **Monsieur MONIN Sébastien**  
Opérateur contrôle qualité, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- **Monsieur MONNIN François**  
Chef d'équipe, ZINDEL SAS, SELONCOURT.  
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur MOREL Patrick**  
Employé commercial, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à HYEMONDANS
- **Madame MOUGIN Jeannine**  
Opératrice, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
demeurant à FAVEROIS
- **Madame MOUSSELLE Sandrine**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à CRAVANCHE
- **Madame MUNSCH Elisabeth**  
Hôtesse de caisse et d'accueil, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à CHEVREMONT
- **Madame NELSON Julienne**  
Monitrice, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard, ETUPES.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur NIEDERGANG David**  
Technicien de maintenance, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à ETUEFFONT
- **Madame NIESWAND Stella**  
Manager de rayon, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à JONCHEREY
- **Monsieur NOELL Christophe**  
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur OMASTA Jean-Michel**  
Technicien support communication, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE  
SNC, BELFORT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur ORIGAS Rémy**  
Manager de département, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à VIEUX-CHARMONT

- **Madame OTT Cécile**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à GRANDVILLARS
- **Madame OUDOT Nathalie**  
Hôtesse carte Cora, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à GRANDVILLARS
- **Monsieur PACHECO José**  
Chef de chantier, SAS EUROVIA ALSACE FRANCHE-COMTE, BAVILLIERS.  
demeurant à CHEVREMONT
- **Madame PAQUIS Sandra**  
Hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BELFORT
- **Madame PASCUZZI Sylvie**  
Responsable méthodes logistique, SNOP, ETUPES.  
demeurant à BANVILLARS
- **Madame PASTEUR Florence**  
Ouvrière expéditions, CRISTEL, FESCHES-LE-CHATEL.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur PAYSAN Sébastien**  
Agent de maintenance, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER  
PREPARATION MATIERE, GRANDVILLARS.  
demeurant à LEPUIX-NEUF
- **Monsieur PELLETEY Martial**  
Soudeur, ATF Industrie, FONTAINE.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur PEREGRINA Francis**  
Technicien d'études, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur PERNOT Alain**  
Agent de sécurité incendie, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BELFORT
- **Madame PETIT Anne**  
Opérateur polyvalent UEP ferrage, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur PETIT Denis**  
Coordinateur déploiement, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE EST,  
MULHOUSE.  
demeurant à LEBETAÏN

- **Madame PFRIMMER Véronique**  
Opérateur polyvalent UEP mécanique, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
HERIMONCOURT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame PIERNOT Evelyne**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ETUPES
  
- **Monsieur PIERRE Francis**  
Responsable acquisition, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Monsieur POSTA Vincent**  
Responsable marketing produit, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à VETRIGNE
  
- **Madame POUCHELE Estelle**  
Employée, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- **Madame PREVOT Nathalie**  
Comptable, AGCEA-CIGAC - MAISON DE L'ARTISANAT, COLMAR.  
demeurant à CHATENOIS LES FORGES
  
- **Madame QUENOT Marielle**  
Leader logistique, MHI EQUIPEMENT ALSACE S.A.S., MULHOUSE.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame QUITTET Delphine**  
Responsable paie, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à AUXELLES-BAS
  
- **Monsieur RAUCH Tommy**  
Manager de département, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BRETAGNE
  
- **Madame REGNIER Sylvie**  
Employée libre-service, MONOPRIX, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame RENAUD Patricia**  
Employée commerciale, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à SOCHAUX
  
- **Madame RIOS Nathalie**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à VALDOIE

- **Monsieur ROBINAULT Jean-Luc**  
Magasinier cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur ROLLAND Emmanuel**  
Contrôleur de gestion, WÄRTSILÄ FRANCE S.A.S., MULHOUSE.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
- **Monsieur ROMAIN Thierry**  
Usineur aléseur commandes numériques, GE ENERGY PRODUCTS  
FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à DENNEY
- **Madame ROUSSEAU Gisèle**  
Vendeuse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à SEVENANS
- **Madame ROUSSILLE Martine**  
Employée de maison, Hostellerie du Château, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Madame ROUSSY Valérie**  
Assistante de gestion, CAMPENON BERNARD VERAZZI, ETUPES.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur ROY Fabrice**  
Opérateur, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à DANJOUTIN
- **Monsieur SAADAoui Hassan**  
Agent de fabrication, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à DELLE
- **Monsieur SACCARD David**  
Elièur, TREFIMETAUX S.A.S., NIEDERBRUCK.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- **Monsieur SAIGHI Chérif**  
Agent de production, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à CRAVANCHE
- **Madame SAINGERY Carole**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur SARRE Olivier**  
Technicien en électronique, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à CHEVREMONT
- **Madame SAUER Elisabeth**  
Infirmière, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT

- **Madame SAVIGNAC Sandrine**  
Gestionnaire clients actifs, GIE HUMANIS RCAS, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
  
- **Monsieur SCHMITT Thierry**  
Technicien de prévention incendie, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.  
demeurant à MONTREUX-CHATEAU
  
- **Monsieur SEOANE Jean-Paul**  
Chef de chantier, CEGELEC CEM S.A.S., VENISSIEUX.  
demeurant à VALDOIE
  
- **Madame SEURRE Nadège**  
Employée commerciale, BELFORT DISTRIBUTION, BELFORT.  
demeurant à FONTAINE
  
- **Monsieur SIEDEL Thierry**  
Technicien d'essai - mise au point, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Monsieur SILVANT Jean-Luc**  
Dépanneur, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à DAMPIERRE-LES-BOIS
  
- **Madame SIMON Sylvie**  
Employée commerciale et transformation, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à SOCHAUX
  
- **Madame STAINE Nathalie**  
Acheteuse, FUJI AUTOTECH FRANCE, VALENTIGNEY.  
demeurant à LEPUIX
  
- **Monsieur TEISSIER Marc**  
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à LEPUIX
  
- **Madame TERNANT Dominique**  
Hôtesse carte Cora, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Madame TESSIER Laetitia**  
Vendeuse technique, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame TOMACKI Olinda**  
Vendeuse hôtesse de caisse, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à ANDELNANS
  
- **Madame TOUSSAINT Nancy**  
Employée commerciale, MONOPRIX, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE

- **Madame TURANI Christelle**  
Travailleuse sociale CESF, CAF DU DOUBS, MONTBELIARD.  
demeurant à MOVAL
- **Madame URBANSKI Christine**  
Chargée d'administration des ventes, ROYAL CANIN FRANCE SAS,  
AIMARGUES.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur VANELLE Eric**  
Peintre en bâtiment, Sàrl LA PALETTE DES COULEURS, PHAFFANS.  
demeurant à BELFORT
- **Madame VERDOT Sylvie**  
Conseiller retraite, CARSAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON.  
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur WALGER Régis**  
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à ESSERT
- **Monsieur WEYH Jean-Philippe**  
Monteur, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à SERMAMAGNY
- **Monsieur WOLF Stéphane**  
Ingénieur études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT
- **Madame WYKA Delphine**  
Assistante commerciale export, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à DORANS
- **Monsieur ZAUGG Frédéric**  
Contrôleur de gestion, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
- **Monsieur ZERROUKI Slimane**  
Responsable de production, EUROCAST, DELLE.  
demeurant à BELFORT

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- **Monsieur AMET Pascal**  
Agent viabilité, APRR DISTRICT BELFORT MONTBELIARD,  
BÉSSONCOURT.  
demeurant à DENNEY

- **Madame AMIA Madeleine**  
Agent administratif d'entreprise, FABRICATION FRANCAISE DE  
FERMETURES, AUDINCOURT.  
demeurant à SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
  
- **Madame ANDREOLETTI Chantal**  
Technicienne, LABORATOIRE BIOALLAN, MONTBELIARD.  
demeurant à ARGIESANS
  
- **Monsieur AUBERT Jean-Marie**  
Agent de fabrication, VOESTALPINE STAMPTEC FRANCE, FONTAINE.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- **Monsieur BEAULIEU Guy**  
Cariste en exploitation logistique, SOCIETE GEODIS AUTOMOTIVE EST,  
ETUPES.  
demeurant à TREVENANS
  
- **Monsieur BELTZUNG Olivier**  
Technicien de maintenance, CIGMA, BELFORT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur BERNARD Eric**  
Agent de maîtrise, VOESTALPINE STAMPTEC FRANCE, FONTAINE.  
demeurant à THIANCOURT
  
- **Madame BESNIER Marie**  
Chef d'équipe, ELIOR SERVICES PROPRETE ET SANTE, SCHILTIGHEIM.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame BIETRY Chantal**  
Opératrice service tri automatique, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à LEBETAÏN
  
- **Monsieur BISEL Marc**  
Conducteur essayeur véhicules, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à ARGIESANS
  
- **Monsieur BLANCHARD Pascal**  
Technicien d'études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à PEROUSE
  
- **Madame BOLLINGER Andrée**  
Agent de promotion ventes, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.  
demeurant à VALDOIE
  
- **Monsieur BOLL Jean-Pierre**  
Gestionnaire de rayon, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.  
demeurant à VALDOIE



- **Madame BOROWSKI Françoise**  
Responsable commerciale, CREDIT MUTUEL REININGUE ET ENVIRONS,  
REININGUE.  
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
  
- **Madame BOURQUIN Véronique**  
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à MEZIRE
  
- **Monsieur BRESCIANI Daniel**  
Ingénieur études, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à ANDELNANS
  
- **Monsieur BRIGNON Jean-Luc**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur BROUX Jean-Louis**  
Usineur rectifieur commandes numériques, GE ENERGY PRODUCTS  
FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VEZELOIS
  
- **Madame CAMUS Patricia**  
Employée de banque, CAISSE DE CREDIT MUTUEL SUD TERRITOIRE,  
DELLE.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame CARPENTIER Sylvie**  
Contrôleur de gestion, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER  
PREPARATION MATIERE, GRANDVILLARS.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Madame CRAVE Joëlle**  
Secrétaire médicale, CABINET MEDICAL, ROUGEMONT-LE-CHATEAU.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- **Monsieur DE FREITAS VIEIRA Manuel**  
Opérateur de tréfilage, SOCIETE LISI AUTOMOTIVE FORMER  
PREPARATION MATIERE, GRANDVILLARS.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- **Monsieur DEGERMANN Philippe**  
Technicien injection, PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR, FONTAINE.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- **Monsieur DELAITRE Serge**  
Moniteur, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- **Madame DONZE Nathalie**  
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à FONTENELLE

- **Monsieur DUBOIS Camille**  
Opérateur polyvalent, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT,  
MANDEURE.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Madame DUBOIS DIT LAROY Valérie**  
Secrétaire, LABORATOIRE BIOALLAN, MONTBELIARD.  
demeurant à LEPUIX
  
- **Monsieur DUCLOUX Michel**  
Directeur Projets Europe, GE INTERNATIONAL INC, PUTEAUX.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur DUPRAT Didier**  
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA PEUGEOT CITROEN,  
SAUSHEIM.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- **Monsieur ERCIN Hayri**  
Ouvrier maçon, POZZI, PLANCHER-BAS.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur FAIVRE Pascal**  
Formateur, A.R.F.P. - Centre de Réadaptation, MULHOUSE.  
demeurant à CHAUX
  
- **Monsieur FERNEY Patrick**  
Usineur électro-érosion, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à BUC
  
- **Madame FISCHER Corinne**  
Adjoint administratif territorial 2ème cl., COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
SUD TERRITOIRE, DELLE.  
demeurant à GROSNE
  
- **Monsieur GANDNER Dominique**  
Manager signalisation, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur GEANT Pascal**  
Technicien, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame GENET Isabelle**  
Opérateur affuteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à CHARMOIS
  
- **Monsieur GILLET Eric**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT

- **Madame GINDRAT Corinne**  
Secrétaire, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard, ETUPES.  
demeurant à COURCELLES
- **Madame GIUDICI Mireille**  
Employée libre-service qualifiée, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
- **Madame GREGOIRE Pascale**  
Ingénieur qualité projets, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Madame GROSJEAN Jocelyne**  
Ingénieur conformité produit, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- **Monsieur GUETTE Eric**  
Cadre, GE ENERGY POWER CONVERSION FRANCE, BELFORT.  
demeurant à BERMONT
- **Monsieur GUILLAUME Luc**  
Pilote projet peinture, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à ETUEFFONT
- **Madame HEIDET Anne-Marie**  
Technicienne logistique/employée qualifiée relations clients, LABORATOIRE  
BOIRON, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- **Monsieur HENNINGER Christian**  
Responsable de site, GLEMESSEY S.A, MULHOUSE.  
demeurant à ELOIE
- **Madame HERRGOTT Marie-Elise**  
Technicienne, LABORATOIRE BIOALLAN, MONTBELIARD.  
demeurant à BAVILLIERS
- **Monsieur HINGRAY Eric**  
Inspecteur de banque, FEDERATION DU CREDIT MUTUEL CEE,  
STRASBOURG.  
demeurant à JONCHEREY
- **Monsieur HOCQUELOUX Philippe**  
Ingénieur, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, BAVANS.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur KNITTEL Daniel**  
Employé, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à FECHÉ-L'ÉGLISE

- **Monsieur KWASNIK Bernard**  
Technicien de maintenance, ENGIE HOME SERVICES, SAUSHEIM.  
demeurant à FROIDEFONTAINE
  
- **Monsieur LAMBERT Eric**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame LAMBERT Véronique**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à LEPUIX
  
- **Monsieur LAPOSTOLLE Dominique**  
Formateur, AFPI Nord Franche-Comté, EXINCOURT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur LASSUS Alain**  
Agent de maîtrise, MAIRIE DE BAVILLIERS, BAVILLIERS.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- **Monsieur LAURENT Thierry**  
Cadre bancaire, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- **Monsieur LAVAL Bernard**  
Responsable d'unité, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Madame LEBEAU Christine**  
Assistante CEPFI, AFPI Nord Franche-Comté, EXINCOURT.  
demeurant à ESSERT
  
- **Monsieur LEGER Jacques**  
Convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, LUTTERBACH.  
demeurant à BETHONVILLIERS
  
- **Monsieur LERCH François**  
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.  
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
  
- **Monsieur LOCATELLI Bruno**  
Régleur frappe, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur MAILLE Didier**  
Usineur tourneur CN, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à SERMAMAGNY
  
- **Monsieur MAISONNAVE Rémy**  
Encadrant qualifié allocataire, PÔLE EMPLOI BOURGOGNE FRANCHE-  
COMTE, DIJON.  
demeurant à SERMAMAGNY

- **Monsieur MAJERUS Daniel**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Monsieur MARLINE Thierry**  
Technicien endoscopie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- **Monsieur MATHIEU Olivier**  
Ingénieur support technique avant ventes, GE ENERGY PRODUCTS  
FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Monsieur METZGER Martin**  
Ciseleur sur bronze, BRONZES STRASSACKER, HEIMSBRUNN.  
demeurant à RECHESY
  
- **Madame MOREL Joëlle**  
Magasinier consommable, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à AUXELLES-BAS
  
- **Monsieur MOUILLET Dominique**  
Responsable de production, TELLIER-GOUVION ELECTRICITE SAS,  
DANJOUTIN.  
demeurant à PETIT-CROIX
  
- **Madame NIESWAND Stella**  
Manager de rayon, CORA, ANDELNANS.  
demeurant à JONCHEREY
  
- **Monsieur ORIOLI Thierry**  
Ouvrier ESAT, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard,  
ETUPES.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur OUCHER Mustapha**  
Technicien, ZINDEL SAS, SELONCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur PARISOT Marc**  
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- **Madame PECHIN Annie**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à DANJOUTIN

- **Monsieur PEREIRA Antonio**  
 Professionnel des services, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM,  
 demeurant à FOUSSEMAGNE
  
- **Madame PERNICE Annette**  
 Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE,  
 BELFORT.  
 demeurant à MEZIRE
  
- **Madame PERRIEUX Noëlle**  
 Coursière, LABORATOIRE BIOALLAN, MONTBELIARD.  
 demeurant à BESSONCOURT
  
- **Monsieur PERROS Damien**  
 Usineur rectifieur commandes numériques, GE ENERGY PRODUCTS  
 FRANCE SNC, BELFORT.  
 demeurant à LEPUIX
  
- **Monsieur PETITJEAN Arnaud**  
 Monteur ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
 demeurant à GIROMAGNY
  
- **Madame PHILIPPE Arlette**  
 Gouvernante, Association SERVIR - EHPAD, VALDOIE.  
 demeurant à VALDOIE
  
- **Monsieur PHULPIN Bernard**  
 Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD,  
 demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- **Monsieur PONTAROLLO Christophe**  
 Technicien, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard, ETUPES.  
 demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur PRETET Stéphane**  
 Poinçonneur laseriste, ATF Industrie, FONTAINE.  
 demeurant à COURTELEVANT
  
- **Monsieur RAGUIDEAU Patrick**  
 Cadre bancaire, CIC EST, STRASBOURG.  
 demeurant à JONCHEREY
  
- **Madame RATINIER Joëlle**  
 Technicienne prestations AS, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE,  
 BELFORT.  
 demeurant à CRAVANCHE
  
- **Monsieur RICCI Jean-Michel**  
 Technicien de méthodes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
 MONTBELIARD.  
 demeurant à BELFORT

- **Monsieur ROUPLY Patrick**  
Cariste, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à GIROMAGNY
- **Madame SANTORO Mercedes**  
Opératrice roulage appointage, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à GRANDVILLARS
- **Madame SCATASSI Sylvie**  
Responsable du département RDS, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à CHEVREMONT
- **Madame SEMECAS Béatrice**  
Responsable développement ressources humaines, REYDEL AUTOMOTIVE  
FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur SEOANE Jean-Paul**  
Chef de chantier, CEGELEC CEM S.A.S., VENISSIEUX.  
demeurant à VALDOIE
- **Madame SINTEFF Christine**  
Comptable, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Monsieur SOULIE Pascal**  
Technicien laboratoire, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à MONTBOUTON
- **Madame STEGO Ernestina**  
A.M.P, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard, ETUPES.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE
- **Madame SUDRE Claire**  
Technicien planification projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS  
FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- **Monsieur SZABO Francis**  
Animateur de production, TREFIMETAUX S.A.S., NIEDERBRUCK.  
demeurant à GIROMAGNY
- **Madame TORTEROTOT Marie-Claude**  
Caissière centrale, BELFORT DISTRIBUTION, BELFORT.  
demeurant à VEZELOIS
- **Monsieur TRABAC Christophe**  
Monteur soudeur, MENGES INDUSTRIE, CRAVANCHE.  
demeurant à CRAVANCHE
- **Monsieur TUTUMLU Ahmet**  
Ouvrier qualifié, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BELFORT

- **Madame VALENTIN Anna**  
Animatrice, WEIGHT WATCHERS OPERATIONS FRANCE, GUYANCOURT.  
demeurant à VALDOIE
- **Madame VALOGNE Michelle**  
Opératrice de tri, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur WARSZEWSKI Bruno**  
Chauffeur livreur, STEF TRANSPORT MULHOUSE, BURNHAUPT-LE-BAS.  
demeurant à VAUTHIERMONT
- **Monsieur ZOUGGAGH Chérif**  
Opérateur de frappe, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.  
demeurant à BEAUCOURT

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- **Monsieur ALLEMAND Daniel**  
Analyste qualité, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à TREVENANS
- **Monsieur AMET Pascal**  
Agent viabilité, APRR DISTRICT BELFORT MONTBELIARD,  
BESSONCOURT.  
demeurant à DENNEY
- **Monsieur ANGUENOT Pascal**  
Technicien de maintenance, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.  
demeurant à ARGIESANS
- **Monsieur BEAULIEU Guy**  
Cariste en exploitation logistique, SOCIETE GEODIS AUTOMOTIVE EST,  
ETUPES.  
demeurant à TREVENANS
- **Madame BEDEL Brigitte**  
Analyste programmeur, RICOH INDUSTRIE FRANCE, WETTOLSHEIM.  
demeurant à MEZIRE
- **Madame BEHRA Fabienne**  
Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-  
COMTE, DIJON.  
demeurant à DANJOUTIN
- **Madame BELOSSAT Michèle**  
Responsable comptabilité et administration, DIAMETAL FRANCE S.A.,  
OLTINGUE.  
demeurant à JONCHEREY



- **Monsieur BESANCON Claude**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à ESSERT
- **Madame BONAZZI Christine**  
Ingénieur ordonnancement lancement, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE  
SNC, BELFORT.  
demeurant à BOUROGNE
- **Monsieur BOUILLARD Guy**  
Responsable de ligne de fabrication, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE  
SNC, BELFORT.  
demeurant à TREVENANS
- **Monsieur BOUILLET Christophe**  
Formateur, ADFP NFC, EXINCOURT.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BOURLIER Pierre**  
Chef de groupe, L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Monsieur BOURQUARD Alain**  
Technicien de maintenance, CIGMA, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BOURQUIN Michel**  
Agent de fabrication, VOESTALPINE STAMPTEC FRANCE, FONTAINE.  
demeurant à JONCHEREY
- **Monsieur BOURQUIN Pierre**  
Toronneur - Brigadier, Câblerie STEIN, DANJOUTIN.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur BRESSON Gilles**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à VESCEMONT
- **Madame BRISWALTER Annie**  
Aide-cuisinière, ELIOR ENTREPRISES, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur BRULE Patrice**  
Responsable qualité, FAURECIA BLOC AVANT, BURNHAUPT-LE-HAUT.  
demeurant à CHAVANNES-LES-GRANDS
- **Monsieur CADET Alain**  
Opérateur sur ligne, ZINDEL SAS, SELONCOURT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Madame CHAIFFRE Brigitte**  
Conseillère de vente bijouterie, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU

- **Monsieur CHERIF Jean-Marie**  
Contrôleur site, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur CHRISTEN Paul**  
Technicien System qualité, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à ESSERT
- **Madame COURTET Patricia**  
Assistante administrative et technique, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE  
SNC, BELFORT.  
demeurant à PEROUSE
- **Madame CRAVE Joëlle**  
Secrétaire médicale, CABINET MEDICAL, ROUGEMONT-LE-CHATEAU.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- **Monsieur DELEYROLLE Bruno**  
Professionnel d'essai, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BAVILLIERS
- **Monsieur DEMEUSY Michel**  
Fondateur, MONTS ET TERROIRS SAS, POLIGNY.  
demeurant à GIROMAGNY
- **Madame DERLIN Sylvie**  
Ingénieur qualité produits, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
- **Monsieur DIETRICH Jean-Claude**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à ETUEFFONT
- **Madame DINTZER Marie-Thérèse**  
Assistante administrative, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur DONNA Dominique**  
Projeteur, ASSYSTEM Engineering Operation Services, BELFORT.  
demeurant à LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT
- **Monsieur DROMARD François**  
Magasinier général, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-  
FORGES.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur ETEVENOT Daniel**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à FONTAINE

- **Monsieur FAHMI Mustafa**  
Opérateur polyvalent, FAURECIA SYSTEMES D'EGHAPPEMENT,  
MANDEURE.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame FAVARD Martine**  
Assistante administrative, GFD SAS, BOUROGNE.  
demeurant à FECHÉ-L'ÉGLISE
  
- **Monsieur FERNANDEZ José**  
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur FERREIRA Claude**  
Cadre de banque, BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE,  
BESANCON.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Monsieur FLUHR Serge**  
Responsable produit pièces électriques, TREFIMETAUX S.A.S.,  
NIEDERBRUCK.  
demeurant à ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
  
- **Monsieur FOLTZER Albert**  
Technicien, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.  
demeurant à CHAUX
  
- **Monsieur FRANCOIS Daniel**  
Cariste, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à MEZIRE
  
- **Monsieur GANZER Thierry**  
Responsable activité peinture emballage, LOGISTIQUE GLOBALE  
EUROPEENNE, BELFORT.  
demeurant à MEROUX
  
- **Madame GAUDARD Isabelle**  
Hôtesse de caisse, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur GAUMEZ Pascal**  
Chauffagiste, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.  
demeurant à URCEREY
  
- **Monsieur GEISS Christophe**  
Magasinier, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.  
demeurant à ETUEFFONT
  
- **Monsieur GIORDANI Daniel**  
Emballeur, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT

- **Monsieur GOUTFREIND Marc**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur GROSDÉMANGE François**  
Manutentionnaire, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur GUINDER Michel**  
Soudeur, VOESTALPINE STAMPTEC FRANCE, FONTAINE.  
demeurant à JONCHEREY
  
- **Madame HEIDET Gisèle**  
Projeteur 3, ASSYSTEM Engineering Operation Services, BELFORT.  
demeurant à LACHAPPELLE-SOUS-ROUGEMONT
  
- **Monsieur HEINRICH Thierry**  
Outilleur, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à ROUGEGOUTTE
  
- **Monsieur HENRY Pascal**  
Agent d'exploitation, STEF TRANSPORT MULHOUSE, BURNHAUPT-LE-  
BAS.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame HUYNH Yvette**  
Confectionneuse, DOLLFUS & MULLER S.A.S., MULHOUSE.  
demeurant à VALDOIE
  
- **Monsieur JAVÉLOT Jean-Marc**  
Maintenanancier process, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Monsieur JEANNENOT Dominique**  
Acheteur, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- **Monsieur KAUFMAN Patrick**  
Ingénieur Industrialisation, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Monsieur KIRAZIAN Eric**  
Maintenanancier bâtiment, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS,  
MONTBELIARD.  
demeurant à VETRIGNE
  
- **Monsieur KNITTEL Daniel**  
Employé, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à FECHÉ-L'ÉGLISE

- **Monsieur KWASNIK Bernard**  
Technicien de maintenance, ENGIE HOME SERVICES, SAUSHEIM.  
demeurant à FROIDEFONTAINE
- **Monsieur LAILY Daniel**  
Responsable d'équipe, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Madame LAMBERT Sylvie**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à CHAUX
- **Monsieur LAPÔTRE André**  
Manutentionnaire, ALSTOM POWER SYSTEMS, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur LARBI Bouzid**  
Technicien, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à DELLE
- **Monsieur LAURENT Thierry**  
Cadre bancaire, CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL, STRASBOURG.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
- **Monsieur LEFEBVRE Claude**  
Opérateur cariste, GEFCO FRANCE SAS, ETUPES.  
demeurant à BAVILLIERS
- **Madame LHOMME Brigitte**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à VESCEMONT
- **Monsieur LIEVRE Alain**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BREBOTTE
- **Madame LOCATELLI Elisabeth**  
Employée de banque, CIC EST, STRASBOURG.  
demeurant à BELFORT
- **Madame MAFFERT Agnès**  
Directrice d'agence, GMF ASSURANCES, BELFORT.  
demeurant à PEROUSE
- **Monsieur MARCJAN Michel**  
Acheteur, VOESTALPINE STAMPTEC FRANCE, FONTAINE.  
demeurant à BOUROGNE
- **Monsieur MARLINE Thierry**  
Technicien endoscopie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY

- **Madame MAUVAIS Christine**  
Responsable commerciale, CREDIT MUTUEL LA DOLLER, MASEVAUX.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur MAUVAIS Jean-François**  
Technicien d'exploitation, DALKIA EST, ESSEY-LES-NANCY.  
demeurant à OFFEMONT
  
- **Monsieur METZGER Martin**  
Ciseleur sur bronze, BRONZES STRASSACKER, HEIMSBRUNN.  
demeurant à RECHESY
  
- **Madame MIGLIERINA Corinne**  
Conseillère produits locatifs, LOGILIA, MONTBELIARD.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Madame MOCHE Martine**  
Chargée de rayon, MONOPRIX, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE
  
- **Madame MULLER Ghislaine**  
Technicienne logistique/employée qualifiée relations clients, LABORATOIRE  
BOIRON, BELFORT.  
demeurant à ANJOUTEY
  
- **Monsieur NUSBAUMER Pascal**  
Conseiller commercial, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.  
demeurant à BETHONVILLIERS
  
- **Madame PECHIN Simone**  
Agent d'expédition, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à LEBETAÏN
  
- **Monsieur PEQUIGNOT Michel**  
Agent de maîtrise, CIGMA, BELFORT.  
demeurant à BUC
  
- **Monsieur PETIT Pascal**  
Technicien planification projets centrales, GE ENERGY PRODUCTS  
FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à CHAUX
  
- **Monsieur PIQUET Serge**  
Gestionnaire du parc informatique, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à DELLE
  
- **Monsieur PONCET Philippe**  
Gardien d'immeubles, NEOLIA, MONTBELIARD.  
demeurant à LEBETAÏN

- **Monsieur PREVOT Michel**  
Ingénieur contrôle commandes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur PULEO Jean**  
Technicien suivi process TTH, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à BORON
- **Monsieur RATINIER Patrick**  
Technicien qualité projets, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à CRAVANCHE
- **Monsieur ROBERTI Jean-Pierre**  
Manager de projet, IBM Interactive, BELFORT.  
demeurant à URCEREY
- **Monsieur ROIG Christian**  
Employé libre-service, AUCHAN BELFORT, BESSONCOURT.  
demeurant à VALDOIE
- **Monsieur ROUGEOT Pierre**  
Rectifieur, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à DELLE
- **Monsieur ROUGY Pierre**  
Ajusteur, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à BANVILLARS
- **Monsieur SAUNIER Eric**  
Opérateur polyvalent UEP contrôle, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à CHEVREMONT
- **Madame SEMECAS Béatrice**  
Responsable développement ressources humaines, REYDEL AUTOMOTIVE  
FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à BELFORT
- **Monsieur SIMON-CHOPARD Didier**  
Chef de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, SOCHAUX.  
demeurant à MEZIRE
- **Madame SIMONIN Chantal**  
Employée commerciale, MONOPRIX, BELFORT.  
demeurant à OFFEMONT
- **Monsieur SIMONNET Pascal**  
Technicien d'atelier, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-  
FORGES.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES

- **Madame STAINE Chantal**  
Assistante de direction, PPG AC FRANCE, SERMAMAGNY.  
demeurant à LEPUIX
- **Monsieur STALDER Michel**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD  
TERRITOIRE, DELLE.  
demeurant à JONCHEREY
- **Madame TORTEROTOT Marie-Claude**  
Caissière centrale, BELFORT DISTRIBUTION, BELFORT.  
demeurant à VEZELOIS
- **Monsieur TOURDIN Jean-Luc**  
Responsable magasin, GFD SAS, BOUROGNE.  
demeurant à JONCHEREY
- **Monsieur VADEL Fabrice**  
Cadre bancaire, CAISSE DE CREDIT MUTUEL BELFORT CENTRE,  
BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
- **Monsieur VERDOT Thierry**  
Conducteur d'ilot frappe, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DASLE.  
demeurant à MONTBOUTON
- **Monsieur VILLIEN Régis**  
Responsable UAP Outillage, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à DELLE
- **Madame ZIMMERMANN Marie-Anick**  
Agent méthodes, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à VALDOIE

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Monsieur BALANCHE Bruno**  
Acheteur approvisionneur, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE EST,  
MULHOUSE.  
demeurant à BUC
- **Monsieur BALANCHE Marcel**  
Outilleur, ADAPEI du Doubs Aire urbaine - Pays de Montbéliard, ETUPES.  
demeurant à BEAUCOURT
- **Monsieur BASSENNE Bernard**  
Magasinier, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-FORGES.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur BELET Thierry**  
Opérateur polyvalent UEP peinture, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à DELLE



- **Monsieur BELUCHE Philippe**  
Magasinier cariste, VOESTALPINE STAMPTEC FRANCE, FONTAINE.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame BOURQUARD Myriam**  
Technicienne gestionnaire d'appui, POLE EMPLOI BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE, DIJON.  
demeurant à VEZELOIS
  
- **Monsieur BOUVET Patrick**  
Employé, RENAULT RETAIL GROUP, MONTBELIARD.  
demeurant à SEVENANS
  
- **Monsieur CALMELET Marc**  
Ajusteur maintenance outillage, EUROCAST, DELLE.  
demeurant à FLORIMONT
  
- **Monsieur CHARRY Christian**  
Cariste, LISI AUTOMOTIVE FORMER, DELLE.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Madame CHARTON Marie-Claire**  
Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-  
COMTE, DIJON.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Monsieur CHOFFEL Marc**  
Conducteur cellule automatisée, EUROCAST, DELLE.  
demeurant à MORVILLARS
  
- **Monsieur CLAVEQUIN Gérard**  
Emballleur, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- **Monsieur COURBERAND Yves**  
Mécanicien véhicules prototypes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BAVILLIERS
  
- **Monsieur COURTOT Daniel**  
Tuyauteur soudeur, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BOTANS
  
- **Madame CRAVE Joëlle**  
Secrétaire médicale, CABINET MEDICAL, ROUGEMONT-LE-CHATEAU.  
demeurant à ROUGEMONT-LE-CHATEAU
  
- **Monsieur DEDIENNE Michel**  
Chef d'équipe, ENDEL EMM, ROGNAC.  
demeurant à SERMAMAGNY

- **Monsieur DELEGRANGE Teddie**  
Responsable P-20, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à ESSERT
  
- **Monsieur DOMENGE Philippe**  
Responsable magasin expédition, EUROCAST, DELLE.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur DRU Héribert**  
Opérateur métier, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, MANDEURE.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame DUMONT Annie**  
Opérateur, SNOP, ETUPES.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur EHRMANDRAUT Francis**  
AEL Gestionnaire de Flux, EASYDIS, BESANCON.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur ERHARD Jean**  
Chargé de projets immobiliers, CM-CIC Services, STRASBOURG.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- **Madame FAIVRE Nicole**  
Préparatrice de travail, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à FROIDEFONTAINE
  
- **Monsieur FANDELEUR Gilles**  
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à DANJOUTIN
  
- **Monsieur FESSLER Guy**  
Tôlier retoucheur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à CHAUX
  
- **Monsieur GHILARDINI Gérard**  
Opérateur polyvalent UEP chauffeur expéd VN, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame GORKA Martine**  
Assistante formation (retraîtée), ALSTOM MANAGEMENT S.A., LEVALLOIS-  
PERRET.  
demeurant à GROSMAGNY
  
- **Madame GOUTTE-BIEHLER Sylvette**  
Réfèrent technique prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE  
MALADIE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT

- **Monsieur GRANDJEAN Serge**  
Outilleur mécanique et brut, PSA PEUGEOT CITROEN, SAUSHEIM.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur GRAND Philippe**  
Auditeur contrôleur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- **Madame GRIMAUT Bernadette**  
Aide-soignante, Association SERVIR - EHPAD, VALDOIE.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur GROSDÉMOUGE Francis**  
Technicien de méthodes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à MORVILLARS
  
- **Monsieur GUGLIELMETTI Didier**  
Technicien en automatisme, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à THIANCOURT
  
- **Monsieur GUIGNARD Pierre**  
Ingénieur-cadre, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur GUINET Roland**  
Opérateur polyvalent UEP cariste logistique, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à DELLE
  
- **Monsieur HAMLIL Kamel**  
Monteur retoucheur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Monsieur HANECART Pierre**  
Technicien de prestations, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE,  
BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur HERZINGER Eric**  
Technicien, PPG INDUSTRIES FRANCE, MARLY.  
demeurant à VALDOIE
  
- **Madame HUMBERT Lydie**  
Assistante de direction, GFD SAS, BOUROGNE.  
demeurant à GRANDVILLARS
  
- **Madame JACQUES Claudine**  
Chef de groupe, MONOPRIX, BELFORT.  
demeurant à MEROUX

- **Monsieur JAUMES Philippe**  
Conducteur d'installation, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à MEROUX
  
- **Monsieur KALANQUIN Roland**  
Responsable Extrusion Environnement, AK AUTO CABLE, MASEVAUX.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- **Monsieur KANNENGIESER Xavier**  
Responsable d'activité, CLEMESSY S.A, MULHOUSE.  
demeurant à CHAUX
  
- **Monsieur KNITTEL Daniel**  
Employé, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à FECHE-L'EGLISE
  
- **Monsieur KWASNIK Bernard**  
Technicien de maintenance, ENGIE HOME SERVICES, SAUSHEIM.  
demeurant à FROIDEFONTAINE
  
- **Monsieur LAFLEUR Philippe**  
Employé, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur LEFEVRE Cyrille**  
Conducteur d'installation, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS,  
MONTBELIARD.  
demeurant à SAINT-DIZIER-L'EVEQUE
  
- **Monsieur LORENZI Daniel**  
Professionnel d'essai, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à TREVENANS
  
- **Monsieur LOYEZ Jean-Claude**  
Mécanicien automobile d'intervention, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à VEZELOIS
  
- **Monsieur LUCAIRE André**  
Technicien d'ordonnancement, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à FOUSSEMAGNE
  
- **Madame MARANZANA Nicole**  
Surveillante de machine, VMC PECHE, MORVILLARS.  
demeurant à MORVILLARS
  
- **Monsieur MARLINE Thierry**  
Technicien endoscopie, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY

- **Monsieur MASSINGER Philippe**  
Opérateur polyvalent UEP montage, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur MASSON Yves**  
Opérateur polyvalent cariste logistique, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur MATHIE Jean-Yves**  
Caissier, LOGISTIQUE GLOBALE EUROPEENNE, BELFORT.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur METROT Eric**  
Agent de sécurité (retraité), SAMSIC SECURITE, MORSCHWILLER-LE-BAS.  
demeurant à VALDOIE
  
- **Monsieur MICHELAT Robert**  
Ajusteur maintenance outillage, EUROCAST, DELLE.  
demeurant à DELLE
  
- **Monsieur MILLION Richard**  
Maintenancier process électromécanicien, PSA PEUGEOT CITROEN  
AUTOMOBILE, MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur MOUGIN Patrick**  
Technicien, VIRLY, ETUPES.  
demeurant à FROIDEFONTAINE
  
- **Monsieur NGUYEN DAI Luc**  
Responsable emballage et méthodes, LOGISTIQUE GLOBALE  
EUROPEENNE, BELFORT.  
demeurant à BESSONCOURT
  
- **Madame NICOLAS Jocelyne**  
Technicienne achats, HENDRICKSON FRANCE SAS, CHATENOIS-LES-  
FORGES.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame NICOLIER Gaby**  
Technicienne logistique, LABORATOIRE BOIRON, BELFORT.  
demeurant à EVETTE-SALBERT
  
- **Monsieur OLEI Reinald**  
Employé magasin, GFD SAS, BOUROGNE.  
demeurant à MEZIRE
  
- **Monsieur PERRIGUEY Philippe**  
Technicien de méthodes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à VEZELOIS

- **Madame PILLER Bernadette**  
Chargée d'affaires professionnelles, CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTE, DIJON.  
demeurant à BELFORT
  
- **Madame POUDEROUX Christine**  
Agent de laboratoire, FAURECIA BLOC AVANT, AUDINCOURT.  
demeurant à BEAUCOURT
  
- **Madame REYNAUD Bernadette**  
Agent de fabrication, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à VESCEMONT
  
- **Monsieur RICHARD Philippe**  
Auditeur contrôleur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Monsieur RUEZ Jacques**  
Magasinier cariste, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC, BELFORT.  
demeurant à GIROMAGNY
  
- **Madame SCHIELL Gisèle**  
Technicienne de gestion, NIPSON TECHNOLOGY, BELFORT.  
demeurant à BREBOTTE
  
- **Monsieur SEGUIN Michel**  
Ouvrier de maintenance, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS,  
MONTBELIARD.  
demeurant à FECHÉ-L'ÉGLISE
  
- **Monsieur SEMENIC Boris**  
Tôlier retoucheur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
MONTBELIARD.  
demeurant à BELFORT
  
- **Monsieur SIMON Denis**  
Magasinier cariste, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS,  
ROUGEGOUTTE.  
demeurant à LEPUIX
  
- **Monsieur STALDER Michel**  
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD  
TERRITOIRE, DELLE.  
demeurant à JONCHÉREY
  
- **Monsieur STEININGER Daniel**  
Employé, VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS, MONTBELIARD.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
  
- **Madame TARNOLD Marie-José**  
Agent logistique, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS. ROUGEGOUTTE.  
demeurant à OFFEMONT

- **Madame TISSOT Evelyne**  
Chef de service éducatif, Foyer d'Action Educative Marie Pascale PEAN,  
MULHOUSE.  
demeurant à BELFORT
- **Madame TOTEMS Josée-Anne**  
Assistante service personnel, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,  
HERIMONCOURT.  
demeurant à CHATENOIS-LES-FORGES
- **Monsieur VICEL Lionel**  
Chargé de clientèle, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.  
demeurant à LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
- **Monsieur VOUILLOT Gilles**  
Technicien de montage, GE ENERGY PRODUCTS FRANCE SNC,  
BELFORT.  
demeurant à MEZIRE
- **Monsieur ZIEGLER Claude**  
Agent logistique, REYDEL AUTOMOTIVE FRANCE SAS, ROUGEGOUTTE.  
demeurant à DANJOUTIN

**Article 5 :** Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de monsieur le préfet du Territoire de Belfort est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Belfort, le **6 - JUL. 2016**  
Pour le préfet par délégation  
la sous-préfète, directrice de cabinet,  
  
Sabine OPPILLIART

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Besançon dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

## Préfecture

90-2016-07-07-010

Arrêté portant subdélégation de signature par M. GIURICI  
Directeur Interdépartemental des routes-Est relative aux  
pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier  
national, aux pouvoirs de police de la conservation du  
domaine public routier national, aux pouvoirs de gestion  
du domaine public routier national et au pouvoir de  
représentation de l'Etat devant les juridictions civiles,  
pénales et administratives



## PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction interdépartementale des routes – Est  
Secrétariat général - AJ

### ARRÊTÉ

N° 2016/DIR-Est/SG/AJ/90-02 du 7 juillet 2016

**portant subdélégation de signature par Monsieur Jérôme GIURICI**  
**directeur interdépartemental des routes – Est,**  
**relative aux pouvoirs de police de la circulation sur le réseau routier national,**  
**aux pouvoirs de police de la conservation du domaine public routier national,**  
**aux pouvoirs de gestion du domaine public routier national,**  
**et au pouvoir de représentation de l'État devant les juridictions**  
**civiles, pénales et administratives**

### LE DIRECTEUR DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES - EST,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté portant délégation de signature N° 90-2016-07-07-002 du 7 juillet 2016 pris par Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, au profit de Monsieur Jérôme GIURICI en sa qualité de directeur interdépartemental des routes – Est ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes – Est ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** En ce qui concerne le département du Territoire de Belfort, subdélégation de signature est accordée par Monsieur Jérôme GIURICI , directeur interdépartemental des routes – Est, au profit des agents désignés sous les articles 2 à 6 du présent arrêté, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions suivantes :

Code	Nature des délégations	Textes de référence
	<b><u>A - Police de la circulation</u></b>	
	<b>Mesures d'ordre général</b>	
A.1	Interdiction et réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers.	Art. R 411-5 et R 411-9 du CDR
A.2	Police de la circulation (hors autoroute) (hors travaux).	
A.3	Délivrance des permis de stationnement hors agglomération. Avis sur les permis de stationnement délivrés par les maires en agglomération.	Art. L 113-2 du code de la voirie routière
	<b>Circulation sur les autoroutes</b>	
A.4	Police de la circulation sur les autoroutes (hors travaux).	Art. R 411-9 du CDR
A.5	Autorisation de circulation de matériels de travaux publics sur autoroute.	Art. R 421-2 du CDR
A.6	Dérogation temporaire ou permanente, délivrée sous forme d'autorisation, aux règles d'interdiction d'accès aux autoroutes non concédées, voies express et routes à accès réglementé, à certains matériels et au personnel de la DIR-Est, d'autres services publics ou des entreprises privée.	Art. R 432-7 du CDR
	<b>Signalisation</b>	

A.7	Désignation des intersections dans lesquelles le passage des véhicules est organisé par des feux de signalisation lumineuse ou par une signalisation spécifique.	Art. R 411-7 du CDR
A.8	Autorisation d'implantation de signaux d'indication pour les associations et organisme sans but lucratif.	Art. R 418-3 du CDR
A.9	Dérogation à l'interdiction de publicité sur aires de stationnement et de service.	Art. R 418-5 du CDR
<b>Mesures portant sur les routes classées à grande circulation</b>		
A.10	Délimitation du périmètre des zones 30 sur les routes à grande circulation.	Art. R 411-4 du CDR
A.11	Avis sur arrêtés du maire pris en application de l'alinéa 2 de l'article R 411-8 du code de la route lorsqu'ils intéressent une route classée à grande circulation.	Art. R 411-8 du CDR
<b>Barrière de dégel - Circulation sur les ponts - Pollution</b>		
A.12	Établissement et réglementation des barrières de dégel sur les routes nationales, et autorisation de circuler malgré une barrière de dégel.	Art. R 411-20 du CDR
A.13	Réglementation de la circulation sur les ponts.	Art. R 422-4 du CDR
<b><u>B - Police de la conservation du domaine public et répression de la publicité</u></b>		
B.1	Commissionnement des agents de l'équipement habilités à dresser procès verbal pour relever certaines infractions à la police de conservation du domaine public routier et certaines contraventions au code de la route.	Art. L 116-1 et s. du code voirie routière, et L.130-4 code route. Arrêté du 15/02/1963
B.2	Répression de la publicité illégale.	Art. R 418-9 du CDR
<b><u>C - Gestion du domaine public routier national</u></b>		
C.1	Permissions de voirie.	Code du domaine de l'État, Art. R53
C.2	Permission de voirie : cas particuliers pour : - les ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique - les ouvrages de transport et distribution de gaz - les ouvrages de télécommunication - la pose de canalisation d'eau, de gaz, d'assainissement.	Code de la voirie routière – Articles L113.2 à L113.7 et R113.2 à R113.11, Circ. N° 80 du 24/12/66 , Circ. N° 69-11 du 21/01/69 Circ. N° 51 du 09/10/68
C.3	Pour les autorisations concernant l'implantation de distributeurs de carburants ou de pistes d'accès aux distributeurs sur le domaine public et sur terrain privé.	Circ. TP N° 46 du 05/06/56 - N° 45 du 27/03/58 , Circ. Interministérielle N° 71-79 du 26/07/71 et N° 71-85 du 26/08/71 , Circ. TP N° 62 du 06/05/54 - N° 5 du 12/01/55 - N° 66 du 24/08/60 - N° 60 du 27/06/61 , Circ. N° 69-113 du 06/11/69, Circ. N°5 du 12/01/55, Circ. N°86 du 12/12/60
C.4	Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversées à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles.	Circ. N° 50 du 09/10/68
C.5	Dérogations interdisant la pose, à l'intérieur des emprises des autoroutes, de canalisations aériennes ou souterraines longitudinales.	Code de la voirie routière – Article R122.5
C.6	Approbation d'opérations domaniales.	Arrêté du 04/08/48 et Arrêté du 23/12/70
C.7	Délivrance des alignements et reconnaissance des limites des routes nationales.	Code de la voirie routière – Articles L112.1 à L 112.7 et R112.1 à R112.3
C.8	Conventions relatives à la traversée du domaine public autoroutier non concédé par une ligne électrique aérienne.	Décret N°56.1425 du 27/12/56 , Circ. N°81-13 du 20/02/81
C.9	Convention de concession des aires de services.	Circ. N°78-108 du 23/08/78 , Circ. N°91-01 du 21/01/91 , Circ. N°2001-17 du 05/03/01
C.10	Convention d'entretien et d'exploitation entre l'Etat et un tiers.	
C.11	Avis sur autorisation de circulation pour les transports exceptionnels et pour les ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque.	Art.8 arr. 4 mai 2006
C.12	Signature des transactions : protocoles d'accord amiable pour le règlement des dégâts au domaine public routier, des dommages de travaux public, des défauts d'entre-	Article 2044 et suivants du code civil

	rien et des accidents de la circulation.	
<b>C.13</b>	Autorisation d'entreprendre les travaux.	arrêté préfectoral pris en application de la circulaire modifiée n°79-99 du 16 octobre 1979 relative à l'occupation du domaine public routier national
	<b><u>D – Représentation devant les juridictions</u></b>	
<b>D.1</b>	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives sous réserve des obligations de représentation obligatoire par avocat, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	Code de justice administrative, code de procédure civile et code de procédure pénale
<b>D.2</b>	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	Code de justice administrative, code de procédure civile et code de procédure pénale
<b>D.3</b>	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc., nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'État et toutes productions avant clôture d'instruction.	Code de justice administrative, code de procédure civile et code de procédure pénale
<b>D.4</b>	Mémoires en défense de l'État, présentation d'observations orales et signature des protocoles de règlement amiable dans le cadre des recours administratifs relatifs aux missions, actes, conventions et marchés publics placés sous la responsabilité de la DIR-Est.	Code de justice administrative Art. 2044 et s. du Code civil

**ARTICLE 2 :** Subdélégation pleine et entière est consentie pour tous les domaines référencés sous l'article 1 ci-dessus au profit de :

- Monsieur Antoine **VOGRIG** Directeur adjoint Exploitation.
- Monsieur Didier **OHLMANN**, Directeur adjoint Ingénierie.

**ARTICLE 3 :** Subdélégation de signature est donnée partiellement, dans les domaines suivants référencés à l'article 1, aux personnes désignées ci-après :

1 - Monsieur **Alberto DOS SANTOS**, Chef du Service Politique Routière, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.2 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.1 – B.2 – C.1 – C.3 – C.5 – C.6 – C.10 - C.13.

2 - Monsieur **Jean SCHLOSSER**, Chef de la Division d'exploitation de Besançon, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.2 – C.1 – C.2 – C.4 – C.7 - C.8 – C.11 – C.12 - C.13, sur le périmètre de la Division d'exploitation de Besançon.

3 - Monsieur **Pierre VEILLERETTE**, chef du Secrétariat général, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : B.1 – C.12 – D.1 – D.2 – D.3.

4- Monsieur **Denis VARNIER**, chef de la cellule gestion du patrimoine, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : C.1- C.3 – C.5 – C.6 – C.10- C.13

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires désignés sous l'article 3 du présent arrêté, la subdélégation de signature qui leur est confiée sera exercée par l'agent chargé de leur intérim, par décision de M. le directeur interdépartemental des routes- Est ou, à défaut de cette décision :

1 - en remplacement de Monsieur **Alberto DOS SANTOS**, Chef du Service Politique Routière :

\* par Madame **Christelle WEBER**, adjointe au Chef du Service Politique Routière , pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.2 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.1 – B.2 – C.1 – C.3 – C.5 – C.6 – C.10 - C.13.

2 - en remplacement de Monsieur **Jean SCHLOSSER**, Chef de la Division d'exploitation de Besançon :

\* par Monsieur **Jean-François BEDEAUX** , adjoint du chef de la Division d'exploitation de Besançon, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.2 – C.1 – C.2 – C.4 – C.7 - C.8 – C.11 – C.12- C.13.

\* par Monsieur **Hugues AMIOTTE**, Chef de la Division d'exploitation de Strasbourg, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.2 – C.1 – C.2 – C.4 – C.7 - C.8 – C.11 – C.12 – C.13.

\* par Monsieur **Philippe LEFRANC**, Chef de la Division d'exploitation de Metz, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.1 – A.3 – A.5 – A.6 – A.7 – A.8 – A.9 – A.10 – A.11 – A.12 – A.13 – B.2 – C.1 – C.2 – C.4 – C.7 - C.8 – C.11 – C.12 – C.13.

3 - en remplacement de **Monsieur Pierre VEILLERETTE**, chef du Secrétariat général :

- \* par **Monsieur Frédéric DAVRAINVILLE**, secrétaire général adjoint, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : D.1 – D.2 – D.3.
- \* par **Madame Bernadette DUARTE**, responsable de la cellule des ressources humaines, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : B.1.
- \* par **Madame Sandra ROMARY**, chargée des dossiers juridiques, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : D.1 – D.2 - D3.
- \* par **Madame Christèle ROUSSEL**, chargée des dossiers juridiques, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : D.1 – D.2 – D3.
- \* par **Monsieur X (poste vacant)**, chef des affaires juridiques, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : D.1 – D.2 – D.3.

**ARTICLE 5 :** Subdélégation de signature est donnée partiellement, dans les domaines suivants référencés à l'article 1, et sur leur territoire de compétence, aux personnes désignées ci-après :

1 - **Monsieur Reynald BELOT**, Chef du District de Remiremont, à l'effet de signer les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 - C.13. ]

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement des fonctionnaires désignés sous l'article 5 du présent arrêté, la subdélégation de signature qui leur est confiée sera exercée par l'agent chargé de leur intérim, par décision de M. le directeur interdépartemental des routes Est ou, à défaut de cette décision :

1 - en remplacement de **Monsieur Reynald BELOT**, Chef du District de Remiremont :

- \* par **Madame Ethel JACQUOT**, adjointe au chef de district de Remiremont, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 - C.13.
- \* par **Monsieur Thomas VILLALBA**, Chef du District de Besançon, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 – C.13.
- \* par **Monsieur Thomas ANSELME**, Chef du District de Metz, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 – C.13
- \* par **Monsieur Rachid OMARI**, Chef du District de Nancy, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 – C.13.
- \* par **Monsieur Francis GOLAY**, Chef du District de Mulhouse, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 – C.13.
- \* par **Monsieur Jean-François BERNAUER-BUSSIER**, Chef du District de Vitry-le-François, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 - C.13.
- \* par **Monsieur Thomas FROMENT**, Chef du District de Strasbourg, pour les décisions de l'article 1 portant les numéros de référence : A.3 – C.2 – C.4 – C.7 – C.13.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté N° 2016/DIR-Est/DIR-CAB/90-01 du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pris par Monsieur Jérôme GIURICI, en sa qualité de directeur interdépartemental des routes – Est.

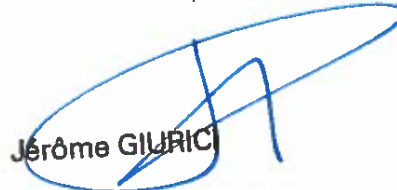
**ARTICLE 8 :** le présent arrêté entre en vigueur au **07 JUIL. 2016**

**ARTICLE 9 :** Le Secrétaire Général de la direction interdépartementale des routes - Est sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques du Territoire de Belfort, pour information.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à NANCY, le **07 JUIL. 2016**

Le Directeur Interdépartemental des Routes – Est

  
Jérôme GIURICI

Préfecture

90-2016-07-12-001

Attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, promotion du 14 juillet 2016

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Cabinet du préfet  
Bureau du cabinet

**ARRETE n°**  
portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de  
l'engagement associatif  
promotion du 14 juillet 2016

**LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT**  
**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR**  
**CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports, modifié par le décret n° 73-687 du 6 juillet 1973 et le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret du 9 juin 2016 nommant monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2016-04-05-001 du 5 avril 2016 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'émettre un avis sur les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

CONSIDERANT l'avis de la commission départementale en date du 4 juillet 2016,

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est attribuée à :

Monsieur Christian BOETSCH  
90300 VALDOIE

Monsieur Daniel GIRARD  
90300 OFFEMONT

Madame Cécile LAVAL  
90600 GRANDVILLARS

Madame Brigitte LE HELLOCO  
90300 VALDOIE

Madame Alicia MARMONIER  
90000 BELFORT

Monsieur Hubert MATHIEU  
90300 CRAVANCHE

Madame Nicole PAUL née SONET  
90340 CHEVREMONT

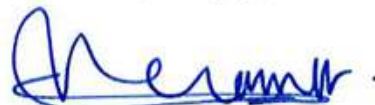
Monsieur Frédéric TASSETTI  
90120 MEZIRE

Monsieur Jean-Claude THEVENOT  
90350 EVETTE SALBERT

Monsieur Paul VENTURI  
90400 DANJOUTIN

Article 2 : Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Belfort, le **12 JUIL. 2016**



Hugues BESANCENOT

Préfecture

90-2016-07-13-011

Délégation de signature BBIE





PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté autorisant Mesdames MADRU, FRIESS et RICHARDOT à valider  
et transmettre les actes comptables dans les logiciels NEMO et CHORUS**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du président de la République du 30 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Joël DUBREUIL, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU les arrêtés portant nomination ou mutation à la préfecture du Territoire de Belfort de : Madame Isabelle MASSIAS épouse FRIESS (arrêté préfectoral du 09/08/1978), Madame Laurence VALDENNAIRE épouse MADRU (arrêté préfectoral du 16/12/1991), Madame Elisabeth RICHARDOT (arrêté préfectoral du 24/01/1985) ;

VU la décision préfectorale du 31 mars 2000 affectant Madame Laurence VALDENNAIRE épouse MADRU, adjointe administrative principale, au bureau du budget et de la logistique à compter du 25 avril 2000 ;

VU la décision préfectorale du 31 mars 2010 nommant Madame Isabelle MASSIAS épouse FRIESS, adjointe administrative principale, au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;

VU la décision préfectorale du 31 mars 2010 nommant Madame Elisabeth RICHARDOT, adjointe administrative principale, gestionnaire budgétaire et comptable au bureau du budget, des achats, de l'immobilier et de la logistique à compter du 1er avril 2010 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle FRIESS, adjointe administrative principale, gestionnaire budgétaire et comptable, à Madame Laurence MADRU, adjointe administrative principale, gestionnaire budgétaire et comptable et à Madame Elisabeth RICHARDOT, adjointe administrative principale, gestionnaire budgétaire et comptable, à l'effet de valider et de transmettre dans les logiciels NEMO et Chorus formulaires les actes comptables (expression de besoin, constatations de service fait et ordres à payer) du périmètre budgétaire de l'ensemble des programmes pour lesquels le préfet est responsable d'unité opérationnelle ;

### ARTICLE 2 :

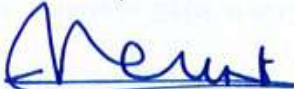
Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées ;

### ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 13 JUL. 2016

Le préfet

  
Hugues BESANCENOT

Préfecture

90-2016-07-13-004

Délégation de signature C CARDOT



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Céline CARDOT,  
Directrice des moyens et de la modernisation**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du président de la République du 30 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Joël DUBREUIL, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> septembre 2003 affectant Madame Céline CARDOT, attachée principale, à la préfecture du Territoire de Belfort à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 11 juillet 2008 nommant Monsieur Hervé DEBRUYCKER, attaché principal, chef du bureau du budget, des achats et de l'immobilier de l'État à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 ;

VU la décision préfectorale du 29 novembre 2010 nommant Madame Dominique SOULAYRES, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau du budget, des achats et de l'immobilier de l'Etat ;

VU la décision préfectorale du 26 novembre 2012 nommant Madame Céline CARDOT, attachée principale, directrice des moyens et de la modernisation à compter du 2 janvier 2013 ;

VU la décision préfectorale du 6 juin 2014 nommant Madame Valérie LIEURE, attachée, cheffe du bureau des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

VU la décision préfectorale du 6 octobre 2015 nommant Madame Carole HOFFMANN, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Madame Céline CARDOT, attachée principale, directrice des moyens et de la modernisation, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents administratifs ou comptables, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des déférés, recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- des marchés, contrats et conventions passés pour le compte de la préfecture,
- des expressions de besoins de dépenses d'un montant supérieur à 1 000 euros TTC sur les programmes financiers de fonctionnement,
- des correspondances comportant, en elle-mêmes, des décisions de principe,
- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux ;

### ARTICLE 2 :

La délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est consentie, dans le strict cadre de leurs attributions et sous l'autorité de Madame Céline CARDOT, à :

- Madame Valérie LIEURE, attachée, cheffe du bureau des ressources humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Carole HOFFMANN, secrétaire administrative de classe normale, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines ;
- Monsieur Hervé DEBRUYCKER, attaché principal, chef du bureau du budget, des achats et de l'immobilier de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Dominique SOULAYRES, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau du budget, des achats et de l'immobilier de l'Etat ;

### ARTICLE 3 :

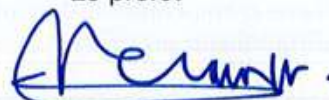
Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées ;

### ARTICLE 4 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 13 JUIL. 2016

Le préfet



Hugues BESANCENOT

Préfecture

90-2016-07-13-005

Délégation de signature D GONCALVES



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Didier GONCALVES,  
Chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de  
communication**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du président de la République du 30 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Joël DUBREUIL, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté du ministre de l'intérieur du 29 août 2001 portant affectation de Monsieur Didier GONCALVES, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication, à la préfecture du Territoire de Belfort à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2001 ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2012 nommant Monsieur Didier GONCALVES, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort :

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Didier GONCALVES, technicien de classe exceptionnelle des systèmes d'information et de communication, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents administratifs ou comptables, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des correspondances comportant, en elle-mêmes, des décisions de principe,
- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux,
- des pièces comptables des centres de coût « Informatique » et « Téléphonie » d'un montant supérieur à 1 000 €. ;

### ARTICLE 2 :

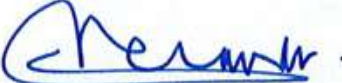
Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées ;

### ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le **13** JUIL. 2016

Le préfet



Hugues BESANCENOT



Préfecture

90-2016-07-13-008

Délégation de signature D MATHIOT



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Dominique MATHIOT,  
Cheffe du service départemental de la communication interministérielle**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République du 27 août 2015 portant nomination de Madame Sabine OPPILLIART, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 6 août 1997 portant nomination de Madame Dominique MATHIOT, attachée principale, à la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 6 juin 2014 nommant Madame Dominique MATHIOT, attachée principale, cheffe du bureau de la communication interministérielle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

VU la décision préfectorale du 6 octobre 2015 nommant Madame Nadine BOUCARD, adjointe administrative principale, assistante de communication à compter du 12 octobre 2015 ;

SUR proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort :

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Madame Dominique MATHIOT, attachée principale, cheffe du service départemental de la communication interministérielle, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des correspondances comportant en elle-mêmes des décisions de principe,
- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux ;

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique MATHIOT, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par Madame Nadine BOUCARD, adjointe administrative principale, assistante de communication ;

### ARTICLE 3 :

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Madame la directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 13 JUL. 2016

Le préfet



Hugues BESANCENOT

Préfecture

90-2016-07-13-007

Délégation de signature Mme MORANDEIRA EGEA



## PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

### **Arrêté portant délégation de signature à Madame Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, Cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, notamment son titre III ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République du 27 août 2015 portant nomination de Madame Sabine OPPILLIART, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 2 juillet 2015 portant affectation de Madame Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, attachée, à la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 24 juin 2010 nommant Monsieur Gilles GODFROY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010 ;

VU la décision préfectorale du 8 juin 2015 nommant Madame Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, attachée, cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 ;

VU la décision préfectorale du 6 octobre 2015 nommant Madame Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure; chargée des risques technologiques au service interministériel de défense et de protection civiles à compter du 2 novembre 2015 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:**

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, attachée, cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des déférés, recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- des correspondances comportant en elle-mêmes des décisions de principe,
- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux,
- des demandes de concours de la force armée ;

**ARTICLE 2 :**

Madame Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA est désignée pour présider, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine OPPILLIART, sous-préfète, directrice de cabinet, la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur ; délégation de signature lui est consentie afin de signer les procès-verbaux portant avis de la commission et tous actes visant à assurer son bon fonctionnement ;

**ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par Monsieur Gilles GODFROY, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles ou par Madame Célia TROMSON, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée des risques technologiques ;

**ARTICLE 4 :**

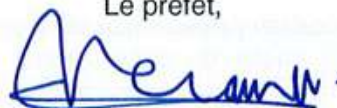
Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées ;

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Madame la directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le **13** JUIL. 2018

Le préfet,



Hugues BESANCENOT

Préfecture

90-2016-07-13-006

Délégation de signature P HENRIET



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Patrick HENRIET,  
Directeur des libertés publiques et de la démocratie locale**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République du 30 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Joël DUBREUIL, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 9 août 2007 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2007 affectant Monsieur Patrick HENRIET, attaché hors classe, à la préfecture du Territoire de Belfort à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 19 avril 2002 affectant Madame Joëlle PISANI, adjointe administrative principale, au bureau de l'état civil et des étrangers ;

VU la décision préfectorale du 1<sup>er</sup> décembre 2005 nommant Madame Pascale RICHARD, attachée, cheffe du bureau de la circulation à compter du 2 janvier 2006 ;

VU la décision préfectorale du 14 janvier 2009 nommant Madame Laurence SCHLOTTER, attachée principale, cheffe du bureau des nationalités à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 ;

VU la décision préfectorale du 20 juillet 2009 affectant Monsieur David RACLET, adjoint administratif, au bureau des nationalités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;



VU la décision préfectorale du 21 décembre 2009 nommant Madame Claire SIMONIN, secrétaire administrative de classe normale, chargée des refus de séjour et de l'éloignement au bureau des nationalités, à compter du 21 décembre 2009 ;

VU la décision préfectorale du 7 février 2011 nommant Monsieur Jean-Marcel GSCHWIND, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la cheffe du bureau des nationalités à compter du 1er mars 2011 ;

VU la décision préfectorale en date du 26 novembre 2012 nommant Monsieur Patrick HENRIET, attaché hors classe, directeur des libertés publiques et de la démocratie locale à compter du 2 janvier 2013 ;

VU la décision préfectorale du 6 juin 2014 nommant Monsieur Ludovic LE BRETON, attaché, chef du pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

VU la décision préfectorale du 12 juin 2014 nommant Monsieur Gilles MARLIER, secrétaire administratif de classe normale, chef de section de la plate-forme interdépartementale passeports et de la section CNI Passeports au bureau des nationalités ;

VU la décision préfectorale du 6 octobre 2015 nommant Madame Alexandra MOREY OTTOBRUC, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section séjour au bureau des nationalités à compter du 1er décembre 2015 ;

VU la décision préfectorale du 6 octobre 2015 nommant Madame Annie PERNIN, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée des refus de séjour et de l'éloignement au bureau des nationalités, à compter du 4 janvier 2016 ;

VU la décision préfectorale du 6 octobre 2015 nommant Madame Marie-Chantal RENUSSON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau de la circulation à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 ;

VU la décision préfectorale du 31 mars 2016 nommant Madame Virginie LIDOINE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale à compter du 31 mars 2016 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture :

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick HENRIET, attaché hors classe, directeur des libertés publiques et de la démocratie locale, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents administratifs ou comptables, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des déférés, recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- des correspondances comportant, en elle-mêmes, des décisions de principe,
- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux ;

### **ARTICLE 2 :**

La délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est consentie, dans le strict cadre de leurs attributions et sous l'autorité de Monsieur Patrick HENRIET, à :

- Madame Pascale RICHARD, attachée, cheffe du bureau de la circulation, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Marie-Chantal RENUSSON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau de la circulation ;  
- Madame Laurence SCHLOTTER, attachée principale, cheffe du bureau des nationalités, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Monsieur Jean-Marcel GSCHWIND, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint à la cheffe du bureau des nationalités, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Alexandra MOREY OTTO-BRUC, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section séjour, ou à Madame Annie PERNIN, secrétaire administrative de classe supérieure, chargée des refus de séjour et de l'éloignement, ou à Madame Claire SIMONIN, secrétaire administrative de classe normale, chargée des refus de séjour et de l'éloignement, ou à Monsieur Gilles MARLIER, secrétaire administratif de classe normale, chef de section de la plate-forme interdépartementale passeports et de la section CNI Passeports, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Joëlle PISANI, adjointe administrative principale, ou à Monsieur David RACLET, adjoint administratif ;  
- Monsieur Ludovic LE BRETON, attaché, chef du pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Virginie LIDOINE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale ;

**ARTICLE 3 :**

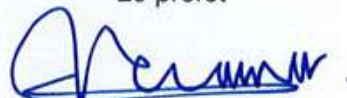
Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées ;

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le **13** JUIL. 2016

Le préfet

  
Hugues BESANCENOT

Préfecture

90-2016-07-13-012

Délégation de signature P LAVOCAT



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Patricia LAVOCAT,  
Chargée de la sécurité routière et correspondante MILDECA**

*[Signature]*  
**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code de la route ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République du 27 août 2015 portant nomination de Madame Sabine OPPILLIART, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 29 août 2014 nommant Madame Patricia LAVOCAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée de la sécurité routière et correspondante MILDECA à compter du 15 septembre 2014 ;

SUR proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort :

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia LAVOCAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée de la sécurité routière et correspondante MILDECA, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des correspondances comportant en elle-mêmes des décisions de principe,

- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux ;

ARTICLE 2 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Madame la directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 13 JUIL. 2016

Le préfet



Hugues BESANCENOT

Préfecture

90-2016-07-13-003

Délégation de signature P RABASQUINHO



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Patrick RABASQUINHO,  
Chef du secrétariat général aux affaires départementales**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République du 30 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Joël DUBREUIL, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 11 août 2009 portant nomination de Monsieur Patrick RABASQUINHO, attaché principal, à la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 23 octobre 2012 nommant Monsieur Patrick RABASQUINHO, attaché principal, chef du secrétariat général aux affaires départementales à compter du 2 janvier 2013 ;

VU la décision préfectorale du 27 août 2013 nommant Madame Pauline GRAFFE, attachée, cheffe du bureau de l'environnement et de l'urbanisme à compter du 2 septembre 2013 ;

VU la décision préfectorale du 17 août 2015 nommant Madame Emmanuelle CZAJKA, attachée principale, cheffe du bureau de l'aménagement du territoire et des grands projets à compter du 17 août 2015 ;

VU la décision préfectorale du 6 octobre 2015 nommant Monsieur Aurélien COLLE, secrétaire administratif de classe normale, chef du bureau de la coordination interministérielle et du développement économique à compter du 2 novembre 2015 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort :

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick RABASQUINHO, attaché principal, chef du secrétariat général aux affaires départementales, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents administratifs ou comptables, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des déférés, recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- des correspondances comportant, en elle-mêmes, des décisions de principe,
- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux ;

### ARTICLE 2 :

La délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est consentie, dans le strict cadre de leurs attributions et sous l'autorité de Monsieur Patrick RABASQUINHO, à :

- Madame Pauline GRAFFE, attachée, cheffe du bureau de l'environnement et de l'urbanisme,
- Madame Emmanuelle CZAJKA, attachée principale, cheffe du bureau de l'aménagement du territoire et des grands projets,
- Monsieur Aurélien COLLE, secrétaire administratif de classe normale, chef du bureau de la coordination interministérielle et du développement économique ;

### ARTICLE 3 :

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées ;

### ARTICLE 4 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 13 JUIL. 2016

Le préfet

  
Hugues BESANCENOT



Préfecture

90-2016-07-13-009

Délégation de signature S RACINE



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Sabine RACINE,  
Cheffe du bureau du cabinet**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code de la route ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République du 27 août 2015 portant nomination de Madame Sabine OPPILLIART, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2012 portant affectation de Madame Sabine RACINE, attachée, à la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 21 mars 2013 nommant Madame Sabine RACINE, attachée, cheffe du bureau du cabinet à compter du 2 avril 2013 ;

VU la décision préfectorale du 7 juillet 2014 nommant Monsieur Eric HUBERT, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du bureau du cabinet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

VU la décision préfectorale du 29 août 2014 nommant Monsieur Emmanuel BOUERAT, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section des affaires réglementaires au bureau du cabinet à compter du 15 septembre 2014 ;

SUR proposition de Mme la directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort :

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Madame Sabine RACINE, attachée, cheffe du bureau du cabinet, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des arrêtés préfectoraux,
- des déférés, recours et mémoires devant les juridictions administratives et judiciaires,
- des correspondances comportant en elle-mêmes des décisions de principe,
- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux ;

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sabine RACINE, la délégation prévue à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par Monsieur Eric HUBERT, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint à la cheffe du bureau du cabinet ou par Monsieur Emmanuel BOUERAT, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section des affaires réglementaires ;

### ARTICLE 3 :

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et Madame la directrice de cabinet du préfet du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le

13 JUIL. 2016

Le préfet

  
Hugues BESANCENOT

Préfecture

90-2016-07-13-010

Délégation de signature S TOPENOT



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture  
Direction des moyens et de la modernisation

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Sylvie TOPENOT,  
Cheffe de la mission pilotage et performance**

**Le préfet du Territoire de Belfort,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du président de la République du 30 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Joël DUBREUIL, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du président de la République du 9 juin 2016 portant nomination de Monsieur Hugues BESANCENOT, préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-09-11-0007 du 11 septembre 2015 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 11 juillet 2001 portant mutation de Madame Sylvie TOPENOT, attachée, à la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale du 6 juin 2014 nommant Madame Sylvie TOPENOT, attachée, cheffe de la mission pilotage et performance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort :

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie TOPENOT, attachée, cheffe de la mission pilotage et performance, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents administratifs ou comptables, avis, communications et copies de pièces, à l'exception :

- des correspondances comportant, en elle-mêmes, des décisions de principe,
- des réponses aux parlementaires et aux conseillers régionaux et départementaux ;

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées ;

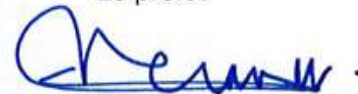
ARTICLE 3 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le

13 JUIL. 2016

Le préfet



Hugues BESANCENOT